



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

9^e séance plénière

Mardi 25 septembre 2001, à 10 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1 et Corr. 1 et Add. 1)

M. Pradham (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la présentation de son rapport (A/56/1) à la présente session de l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation. Nous avons constaté que ce rapport était complet car il couvre les activités de l'Organisation tout au long de l'année dernière. Ce rapport fait ressortir et souligne les principes de la Charte et du droit international, ainsi que des traités et conventions qui guident, ou tout au moins devraient guider, les travaux de l'Organisation et, en particulier, ceux de ses États Membres. C'est un rapport explicite qui présente les questions à propos desquelles la communauté internationale doit prendre des mesures appropriées ou réaliser un progrès suffisant.

En particulier, ce rapport est marqué du seau de l'activité, des principes, des préoccupations, des connaissances et des capacités propres au Secrétaire général.

Le Gouvernement et le peuple du Bhoutan ont, sans aucune réserve, appuyé la réélection de M. Annan à un deuxième mandat. Ce fut donc une grande joie pour nous que de voir les États Membres confirmer sa nomination à un deuxième mandat le 29 juin dernier. Et

tout en lui présentant à nouveau nos chaleureuses félicitations, nous lui souhaitons un plein succès dans les tâches ardues qui attendent les Nations Unies.

Dans ce contexte, et en particulier étant donné ce qui s'est récemment passé ici à New York, ville où l'ONU a son Siège, et à Washington, capitale de notre pays hôte, la question qui nous préoccupe au premier chef, à l'heure actuelle, est celle du terrorisme. Ainsi que vous nous l'avez dit, Monsieur le Président, nous discuterons de cette question le 1er octobre, au titre du point 166 de l'ordre du jour.

Nous sommes bien entendu préoccupés par les actes terroristes et leurs implications sur la sécurité collective, surtout à la vue des proportions que le terrorisme a prises en tant qu'arme violente pour atteindre des objectifs, en tant qu'outil de haine qui n'est arrêté par aucune limite, et en tant que crime contre l'humanité qui ne fait pas la distinction entre les cibles et personnels militaires et civils, les hommes et les femmes, les enfants et les adultes. Les dimensions et la portée du terrorisme grandissent de jour en jour, avec des répercussions graves pour la paix et la sécurité internationales.

Dans le rapport du Secrétaire général, au paragraphe 224 (section « Affaires juridiques », il nous a informés que la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif est entrée en vigueur le 23 mai 2001. C'est un fait nouveau dont nous nous félicitons. Nous savons aussi que les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



efforts de l'ONU ont visé jusqu'ici à créer un cadre juridique et que des travaux sur une convention complète sur le terrorisme international ont déjà commencé. C'est quelque chose que nous devons maintenant activer.

Il est évidemment nécessaire que l'ONU s'occupe davantage de susciter la coopération internationale et de prendre les mesures appropriées pour prévenir la marée montante du terrorisme. Dans ces conditions, ma délégation suggère que le rapport du Secrétaire général contienne à l'avenir de manière plus détaillée, et peut-être dans une section distincte, des informations destinées à l'Assemblée générale sur les efforts de l'Organisation pour endiguer le terrorisme.

Le rapport du Secrétaire général montre les vastes responsabilités que l'ONU a dû assumer dans l'intérêt et au service de l'humanité et de la planète. Si c'est bien une immense diversité qui caractérise l'ensemble de nos membres, l'élément le plus important pour guider toutes nos activités réside dans les principes de la Charte, même si nous nous adaptons à un environnement international en perpétuelle évolution. Le Secrétaire général a invité les États Membres à joindre les actes aux paroles. Nous appuyons ses efforts pour faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous soutenons l'idée que prévenir la réapparition d'un conflit devrait être la priorité centrale de l'ONU, et que ce serait la stratégie la plus souhaitable et la plus rentable pour garantir une paix durable.

Mais ces objectifs louables ne sauraient être atteints sans l'appui politique et de principe des États Membres. Nos efforts doivent par conséquent continuer de viser à éliminer les armes de destruction massive, le trafic des armes légères, à interdire les mines terrestres, à fournir une aide humanitaire plus importante et plus efficace, à veiller à ce que les enfants ne soient pas transformés en soldats et ne souffrent pas des conflits armés, et à éliminer les mauvais traitements ignobles dont sont victimes les femmes dans certaines parties du monde. Et il est également tout à fait nécessaire que l'ONU renforce son rôle et sa capacité en matière de maintien de la paix.

Si des progrès dans certains de ces domaines sont déjà fort visibles, surtout en ce qui concerne la chute de la production et de l'utilisation de mines terrestres, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts car il reste beaucoup à accomplir. Le rôle de l'ONU doit être

cohérent et inébranlable s'agissant de maintenir la paix et de renforcer la sécurité dans toutes les régions du monde sans exception. Pour nous, ici, à l'ONU, le rapport annuel du Secrétaire général est un outil important pour nous tenir au courant de l'activité de l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général sert également, au premier chef, de conseil et d'orientation pour les États Membres et, en fait, précise ce que l'on attend d'eux en tant que membres responsables de la communauté mondiale. À cet égard, comme le Secrétaire général l'a répété,

« la coopération pour le développement constitue le meilleur des gages de stabilité, de justice économique et de développement social. »
(A/56/1, par. 8)

Cette déclaration est une ligne directrice importante; elle est essentielle au regard des tâches qui nous attendent. La pauvreté dans le monde en développement devient intolérablement grave, surtout avec la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose. Les statistiques sur la pauvreté et sa prévalence sont bien connues de la communauté internationale. D'où l'inutilité pour moi de les répéter au titre de ce point de l'ordre du jour. Des conflits civils et internationaux ont déstabilisé des sociétés et aggravé les souffrances humaines. Le développement économique et social et la lutte contre le VIH/sida exigent engagement, volonté politique ferme et conviction de la part des États Membres afin de faire des progrès dans ces questions essentielles. En fait, le dialogue de haut niveau récemment conclu sur le renforcement de la coopération économique a traité de la question de rendre la mondialisation inclusive et bénéfique aux pays en développement, et surtout aux pays les moins avancés.

Pour conclure, j'aimerais déclarer que ma délégation est satisfaite du rapport du Secrétaire général. Nous avons confiance en sa capacité de nous diriger et nous lui offrons notre appui et notre coopération dans toutes ses entreprises.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole au cours de la cinquante-sixième session, je vous présente mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit de travailler avec vous pour traiter des nombreuses tâches importantes qui nous attendent et a

la certitude que nous y parviendrons sous votre direction.

Avant d'aborder le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, je souhaite réaffirmer à la délégation des États-Unis, dans le cadre de l'Assemblée générale, les sincères condoléances de la délégation, du Gouvernement et du peuple irlandais après les terribles attaques infligées au pays hôte et à notre ville hôte. Cette Assemblée aura l'occasion bientôt de traiter de cette menace très réelle et du fléau du terrorisme au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, mais aucun d'entre nous ici ne peut monter à cette tribune et ne pas dénoncer ces attaques – attaques non seulement contre les États-Unis, mais contre toutes les personnes sensées du monde. Comme l'ont dit les chefs de gouvernement européens réunis en Conseil européen extraordinaire vendredi dernier, les attaques du 11 septembre ont lancé un défi à la conscience de chaque être humain. Nous les condamnons énergiquement.

J'aimerais féliciter le Secrétaire général de son rapport si ample sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/56/1. Dans son introduction, il relève que les activités de l'ONU au cours de l'année écoulée ont été menées dans un contexte de souffrances causées par des conflits violents partout dans le monde. Un an après le Sommet du Millénaire, l'Assemblée doit examiner ces conflits avec une nouvelle détermination, née de la certitude que nous ne pouvons pas séparer la paix et la sécurité internationales des questions de la pauvreté et du sous-développement. Celles-ci, à leur tour, produisent souvent des tensions économiques et sociales qui, si on les laisse couvrir, peuvent entraîner des conflagrations plus importantes et capables d'avoir un effet déstabilisant.

Les événements du 11 septembre ont montré plus que jamais que la communauté internationale tout entière doit chercher avec une vigueur renouvelée à résoudre les différents conflits qui existent de longue date dans le monde, conflits dont se nourrit le terrorisme. Alors que nous affrontons ceux qui exploitent ces différends à leurs propres fins malhonnêtes, nous devons prendre des mesures urgentes pour traiter de leurs causes profondes et agir ensemble pour donner naissance à un monde plus pacifique, prospère et juste. Travailler pour mettre en oeuvre les objectifs de développement du Sommet du Millénaire doit demeurer une priorité clef de la communauté internationale.

Je me félicite donc de l'attention que le Secrétaire général a prêtée dans son rapport de cette année aux questions de la prévention des conflits, de la consolidation et du maintien de la paix et de la protection des civils. Il note l'attention accrue accordée par le Conseil de sécurité à la prévention des conflits armés et son intérêt croissant à l'égard de la protection des civils. Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre, dans les conflits modernes, ce sont malheureusement des civils innocents qui sont les premières victimes plutôt que les armées classiques. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Irlande a pour politique de continuer de s'engager énergiquement sur ces questions très importantes.

Nous saluons et appuyons fermement les efforts constants visant à améliorer les systèmes d'alerte rapide grâce à des missions interdisciplinaires d'établissement des faits et de renforcement de la confiance dans des zones instables, à des stratégies régionales de prévention, et aux rapports présentés au Conseil de sécurité sur les différends qui sont susceptibles d'être déstabilisateurs.

Nous attendons avec impatience que soit achevé le guide pratique de l'appui que le Siège peut apporter à nos collègues sur le terrain pour ce qui a trait à l'élaboration et à l'application de stratégies cohérentes de consolidation de la paix. Ce type de soutien à partir du centre est essentiel pour que le personnel des Nations Unies sur le terrain soit en mesure de faire son travail correctement et de tirer des enseignements des expériences passées.

Nous nous félicitons également de l'attention accordée à l'amélioration de la coordination entre l'action humanitaire et les opérations de paix, et des efforts visant à adopter une approche plus globale en général. De nombreuses situations de conflit sont extrêmement complexes et exigent des réactions intégrées. Nous nous réjouissons des efforts déployés actuellement pour combler les lacunes constatées dans l'assistance humanitaire fournie aux populations déplacées à l'intérieur de leur pays, qui sont souvent moins visibles à l'intérieur de leurs propres frontières.

Le tableau que dresse le Secrétaire général de la situation mondiale actuelle est très diversifié, et le bilan global suscite toujours des inquiétudes. Nous partageons sa déception devant les reculs enregistrés dans un grand nombre de régions en conflit. Des progrès ont été réalisés en République démocratique du

Congo, au Burundi et dans les pays concernés de la région. Toutefois, la fragilité et l'incertitude persistent dans ces régions, et il y a des difficultés constantes dans la mise en oeuvre des accords et cadres établis.

La situation au Moyen-Orient est devenue encore plus inextricable au cours de l'année écoulée, même si à notre avis, on reconnaît maintenant plus généralement quels sont les éléments essentiels qui doivent étayer le processus de paix. Nous devons tous consolider cet acquis. L'Irlande, en tant que membre du Conseil de sécurité, continuera de chercher des solutions durables à ce conflit et aux autres.

Toutefois, il y a également des signes concrets de progrès. Il y a, par exemple, le Timor oriental où l'ONU joue un rôle crucial pour aider ce territoire à passer d'une situation d'après-conflit à l'indépendance. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les efforts importants déployés par la communauté internationale ne doivent pas être sapés par une réduction hâtive de l'appui. Une présence internationale importante, y compris des composantes civile, militaire et policière, sera nécessaire après l'indépendance. Nous convenons également qu'une telle présence doit agir en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité et être financée à partir des quotes-parts. Pour sa part, l'Irlande s'est déjà engagée à continuer de fournir un appui à cet égard.

Malgré les actes de violence commis récemment par l'UNITA contre la population civile, nous estimons que la situation générale en Angola évolue dans la bonne direction. La semaine dernière au Conseil de sécurité, par le biais de son représentant, le Gouvernement angolais a reconnu clairement les succès du régime de sanctions de l'ONU, et réaffirmé son engagement à tenir des élections libres et à s'attaquer d'urgence au secteur humanitaire, de la santé, de l'éducation et des droits de l'homme, en collaboration avec la communauté internationale.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a fait du bon travail pour préparer les élections prévues dans l'ensemble du Kosovo en novembre. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, qui indique que les Serbes du Kosovo doivent être encouragés à participer pleinement au processus électoral et être appuyés à cet égard. La tâche de la MINUK va au-delà des élections, et le Secrétaire général met en lumière

les nombreux défis cruciaux qu'elle doit encore relever pour essayer de créer une société nouvelle et équitable.

Nous continuons de suivre de près la mise en oeuvre au sein du Secrétariat des recommandations contenues dans le rapport Brahimi sur le maintien de la paix, et nous apprécions les réponses que le Secrétaire général a données aux États Membres qui ont demandé des détails additionnels dans certains domaines. Je tiens à l'assurer que nous continuerons d'appuyer les mesures visant à renforcer la capacité de maintien de la paix de l'ONU. Le Secrétaire général souligne à juste titre qu'il est nécessaire de fournir une assistance additionnelle en vue de renforcer la capacité de l'Afrique de mener à bien des opérations de maintien de la paix. Nous attendons avec impatience que d'autres mesures soient prises à cet égard au cours de l'année à venir.

Le Secrétaire général souligne la nécessité d'accroître la coopération et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales afin d'améliorer les activités de consolidation de la paix de l'ONU dans le cadre de l'effort plus large visant à prévenir les conflits. Cette démarche a bien fonctionné en Haïti, où il y avait une bonne coopération entre l'Organisation des États américains et l'ONU, et nous appuyons pleinement la consolidation de tels liens mutuellement bénéfiques. En tant que membre de l'Union européenne, l'Irlande se félicite également des mesures visant à renforcer la coopération entre l'Union et l'ONU dans le domaine de la gestion des crises.

La paix et la sécurité internationales sont indissociables et, de ce fait, nous partageons l'inquiétude avec laquelle le Secrétaire général considère les incertitudes dans le domaine du désarmement, en particulier la diminution de l'engagement à l'égard d'accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la maîtrise des armements. Sans aucun doute, les événements récents renforcent, et ne diminuent pas, la nécessité d'un engagement renouvelé envers des négociations multilatérales visant à mettre au point des accords de désarmement juridiquement contraignants, irréversibles et vérifiables portant sur tout l'éventail d'armes immensément destructrices qui existent aujourd'hui.

Dans le domaine des armes classiques, il ne fait aucun doute que la prolifération des armes légères est un facteur important dans de nombreux conflits modernes. Pour que notre réaction soit couronnée de

succès, il faut traiter ce problème d'une façon globale et intégrée. La Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu en juillet 2001, était à la fois le point culminant d'un long processus préparatoire et la rampe de lancement de ce qui sera, nous l'espérons, un processus de suivi dynamique. La Conférence s'est avérée un pas important, mais seulement un premier pas. L'Irlande prendra ses responsabilités pour ce qui est de travailler activement et en coopération avec les autres États Membres afin de mettre en oeuvre le Programme d'action. Nous appuyons des mesures rapides et intégrées prises à cette fin.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous nous engageons collectivement à faire du droit au développement une réalité pour tous et à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Le Secrétaire général consacre, à juste titre, un important chapitre de son rapport à la coopération pour le développement. Il met en lumière certains progrès très importants survenus au cours de l'année écoulée, en particulier la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu en mai, et la session extraordinaire sur le VIH/sida, qui s'est tenue en juin, ainsi que les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui revêt une importance cruciale et qui doit avoir lieu au début de l'année prochaine. Si nous voulons rester fidèles à la Déclaration du Millénaire et en remplir la promesse, il sera essentiel de travailler ensemble et de traduire nos paroles en actes.

Le Secrétaire général a maintenant publié son plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration. Il s'agit d'un document de qualité, et nous félicitons le Secrétaire général de l'avoir élaboré. Le plan de campagne propose à la communauté internationale une démarche globale et cohérente en vue de la mise en oeuvre des objectifs fixés dans la Déclaration en matière de développement. Nous devons travailler de concert pour accélérer les progrès effectués en vue d'atteindre ces objectifs.

Le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2001 indique clairement que seul un nombre limité de pays sont sur la bonne voie et réussiront à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. La réalisation de cet objectif est fondamentale si nous voulons faire en sorte que la mondialisation profite aux peuples de tous les

pays. Le document du Secrétaire général constituera un ouvrage de référence important permettant d'évaluer les progrès.

L'Irlande se félicite de la constitution du Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication. Ce groupe jouera un rôle important pour ce qui est d'élaborer des politiques, de fournir des conseils sur les stratégies et sur les meilleures pratiques, et de mobiliser les efforts internationaux visant à combler le fossé numérique.

Nous nous félicitons de l'intérêt manifesté au cours de l'année écoulée pour le renforcement de la gestion de l'ONU, la responsabilité et le contrôle, ainsi que pour un suivi plus rigoureux afin d'assurer la mise en oeuvre des recommandations visant à remédier aux carences existantes.

Enfin, en saluant le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, je voudrais signaler comment certains aspects pourraient encore en être améliorés. Je voudrais encourager la mise en oeuvre de deux points précis mentionnés dans la résolution 51/241 de l'Assemblée générale. Il s'agirait d'abord de faire figurer une section tournée vers l'avenir qui contienne des objectifs précis de l'Organisation et deuxièmement, d'ajouter une annexe donnant des renseignements sur les coûts des programmes et des activités. Ces deux éléments constitueraient des outils utiles pour le Secrétariat dans les efforts qu'il déploie actuellement pour améliorer la responsabilité et le contrôle, et permettraient également aux États Membres de déterminer dans quelle mesure les mandats ont été exécutés.

M. Seixas da Costa (Portugal) (*parle en anglais*) : La Belgique prendra la parole plus tard aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Il va sans dire que le Portugal souscrit pleinement à cette déclaration.

Comme c'est notre première intervention au cours de cette séance plénière, je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette session extraordinairement difficile de l'Assemblée générale. Ma délégation et moi-même essaierons de faire de notre mieux pour appuyer vos efforts afin que cette session soit couronnée de succès.

La présente session se déroule à un moment unique et difficile pour la communauté internationale, une période de chagrin pour tous, pour le pays hôte de

l'ONU ainsi que pour tous les pays qui ont perdu des ressortissants dans cette tragédie, y compris le mien.

Le Portugal remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation et le félicite, ainsi que ses collaborateurs au Secrétariat et dans d'autres organes des Nations Unies, des efforts déployés cette année pour la mise en oeuvre de l'ordre du jour de l'Organisation. Ma délégation est particulièrement satisfaite de ce que M. Kofi Annan continuera d'assumer les fonctions de Secrétaire général pour un second mandat, nous faisant profiter de ses qualités de dirigeant et de son expérience en cette période particulièrement éprouvante.

Les attaques terroristes du 11 septembre constituent un grave défi pour l'Organisation des Nations Unies – un défi que l'on pourra relever en renforçant davantage la coopération internationale dans tous les domaines et à tous les niveaux. N'oublions pas que c'est l'ONU qui représente l'expression la plus noble et la plus universelle de cette coopération internationale, et c'est pourquoi l'Organisation doit rester au centre de tous les efforts internationaux.

Il est clair que la sécurité sous tous ses aspects est notre préoccupation principale. Comment nos peuples peuvent-ils se sentir en sécurité dans leur foyer. Mais comment pouvons-nous garantir également que nos peuples aient un foyer où ils se sentent en sécurité? Comment pouvons-nous contribuer à mettre un terme aux conflits, et comment pouvons-nous empêcher qu'ils n'éclatent? Comment les pays peuvent-ils assurer leur propre développement, et comment d'autres peuvent-ils les aider dans cette voie? Comment pouvons-nous garantir la primauté du droit et protéger les droits de l'homme? Mais surtout, comment pouvons-nous fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin?

Ces questions que le Secrétaire général a évoquées dans son rapport – la paix et la sécurité, l'assistance humanitaire, le développement les droits de l'homme et le droit international – toutes ces questions, séparément et dans leur ensemble, poseront les défis les plus importants à l'ONU et seront la raison même de son existence.

C'est ce qu'indique très clairement le préambule de la Charte de l'Organisation. Ces mots puissants sont aussi vrais aujourd'hui que lorsqu'ils ont été formulés pour la première fois il y a plus d'un demi-siècle, et ils

énoncent clairement ce à quoi l'ONU doit continuer à aspirer.

Nous aspirons tout d'abord à la paix et à la sécurité. Grâce à la réforme des structures d'appui aux activités de maintien de la paix de l'ONU et à son rapport sur la prévention des conflits, le Secrétaire général répond aux besoins fondamentaux à satisfaire pour assurer que l'ONU ait la capacité de relever les défis que présentent les conflits armés. Il faut continuer à oeuvrer pour satisfaire les besoins en matière d'organisation et de ressources afin de permettre la planification, le déploiement et la gestion efficaces des opérations de maintien de la paix menées simultanément dans diverses parties du monde. Il est particulièrement important de respecter les délais fixés pour un déploiement rapide. Les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix seront cruciales dans ces efforts, et le Portugal lance un appel urgent pour que les organes pertinents approuvent les ressources nécessaires.

Tous les organes et institutions concernés sont en train de reprendre les recommandations figurant dans le rapport sur la prévention des conflits et nous attendons avec intérêt leur examen global et coordonné afin de les traduire en mesures concrètes.

Le plan d'action du Secrétariat pour la consolidation de la paix sera également d'une importance capitale à un moment où nous reconnaissons de plus en plus la nécessité d'avoir des stratégies cohérentes pour la paix, qui vont de la prévention au maintien et à la consolidation de la paix, et de nouveau à la prévention. Le Secrétaire général écrit à juste titre qu'il faut avoir des capacités plus efficaces d'analyse des situations, ce qui permettra à l'ONU de mieux réagir.

Le problème que pose la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive telles que les armes biologiques et chimiques exige des efforts continus de coopération internationale dans le domaine du désarmement. Il faut à tout prix que ces efforts se poursuivent.

La lutte contre l'accumulation et la propagation déstabilisatrices des armes légères représente également un exemple d'action internationale coordonnée nécessaire pour relever les défis auxquels nous nous heurtons tous.

Deuxièmement, nous nous évertuons à fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin. Les catastrophes naturelles et les conflits et les pertes ainsi infligés à tous les peuples du monde nous préoccupent au plus haut point. Avant toute chose, nous devons tenter de sauver les personnes en danger immédiat. Nos gouvernements doivent accorder la plus grande attention à l'action humanitaire de l'ONU afin de garantir que nous aurons la capacité de remédier aux situations d'une complexité croissante que nous connaissons à l'heure actuelle.

La coordination, tant au Siège que sur le terrain, est d'une importance critique pour le renforcement de cette capacité, garantissant ainsi que tous les acteurs humanitaires pourront utiliser leurs capacités et leur compétence particulière, éviter tout double emploi et fournir de l'aide le plus efficacement possible.

La situation désespérée des personnes déplacées – à l'intérieur des frontières et au-delà – continue, à juste titre, de préoccuper l'ONU. Le Portugal salue la décision prise par le Secrétaire général de renforcer les capacités de l'Organisation de traiter du problème des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en tenant compte du besoin de les protéger et d'améliorer leur situation.

L'accès aux populations dans le besoin est certes crucial à la fourniture d'une assistance humanitaire. On n'insistera jamais assez là-dessus. Cet accès doit se faire librement dans des conditions de sûreté et de sécurité, tant pour les travailleurs humanitaires que pour les victimes.

Troisièmement, l'ONU aspire au développement. La pauvreté menace gravement la sécurité humaine, et la guerre déclarée à la pauvreté par le Sommet du Millénaire doit se poursuivre. La pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité provoquent des tensions et des conflits, et constituent un terrain fertile pour l'extrémisme, le fanatisme et les autres formes violentes d'expression politique.

Nous devons être particulièrement conscients des retombées négatives potentielles de la mondialisation des économies mondiales, en veillant à ce qu'elle ait un visage humain de façon à ce que ses bienfaits soient répartis le plus largement possible. La mondialisation doit être un processus de croissance et de progrès collectif, qui cherche à inclure et non à exclure, à construire et non pas à détruire, à développer et non à appauvrir. Un processus de mondialisation réglementé,

fondé sur la liberté et l'équité des échanges, peut avoir une influence décisive en répandant les avantages de la croissance et en contribuant à réduire les déséquilibres sociaux et les tensions ethniques, ainsi que les crises cycliques qui touchent les sociétés en voie de développement.

La catastrophe du VIH/sida doit également rester un point prioritaire de notre ordre du jour. La mort et les souffrances entraînées par cette terrible maladie déchirent des pays entiers, particulièrement en Afrique. Cette situation alarmante nécessite une action concertée de la communauté internationale. Le Portugal appuie pleinement ces efforts et félicite le Secrétaire général de son dévouement tout spécial à ce combat critique.

Enfin, nous luttons pour les droits de l'homme et le droit international. Comme le fait remarquer le Secrétaire général, les rapports présentés à la Commission des droits de l'homme

« dressent un sombre bilan de la situation actuelle des droits de l'homme dans le monde ». (A/56/I, par. 196)

Nous devons continuer de lutter pour le respect universel des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies et ses traités en matière de droits de l'homme fournissent le cadre de la protection des droits des personnes, et particulièrement des plus vulnérables d'entre elles.

Le Portugal appuie les importants travaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, auquel nous devons garantir les ressources financières et humaines nécessaires pour qu'il puisse répondre aux situations de crise auxquelles il doit faire face jour après jour. Les contributions volontaires au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont, bien sûr, importantes, mais c'est le budget ordinaire de l'ONU qui doit garantir l'allocation de ces ressources afin d'éviter des fluctuations perturbantes des niveaux de financement.

Enfin, j'en arrive au droit international, que le Secrétaire général considère à juste titre comme la condition *sine qua non* d'un monde d'ordre et de justice. Le renforcement du respect de la primauté du droit dans les affaires internationales est une tâche cardinale de l'Organisation et nous saluons les efforts du Secrétariat à cet égard. La ratification des traités codifiant les engagements pris par les États Membres

en matière de coopération internationale et le développement du droit international en général jouent un rôle critique dans ce processus. Il en est de même des travaux des tribunaux internationaux spéciaux et de la Cour pénale internationale, qui assurent que tous les crimes de guerre ou autres violations du droit international humanitaire ne restent pas impunis. Le Statut de Rome a véritablement ouvert un nouveau chapitre en droit international et nous souscrivons totalement à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux États Membres afin qu'ils marquent dès que possible leur consentement à être liés par le Statut de Rome et à soutenir l'importante cause de la Cour.

J'ai abordé les quatre grands domaines d'activité de l'ONU évoqués dans le rapport du Secrétaire général, sans prétendre certes à l'exhaustivité. Nombre de questions que je n'ai pas mentionnées méritent une attention tout aussi grande de la part de l'ONU. Mais ce que je voulais souligner ici, c'est l'importance d'une coopération internationale concertée pour relever tous ces défis et pour pouvoir continuer d'oeuvrer à la réalisation des objectifs qui sont énoncés dans le préambule de la Charte des Nations Unies.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette assemblée. Sous votre direction, l'Assemblée générale peut être sûre de voir ses travaux couronnés de succès.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son important rapport sur l'activité de l'Organisation, qui nous fournit un panorama ample et objectif des travaux de l'ONU dans ses différents domaines d'activité.

Mais sa lecture nous révèle un autre aspect essentiel de l'Organisation : le rôle clef de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la direction a été déterminante pour la rénovation institutionnelle de l'ONU, entreprise pour lui permettre de faire face aux importantes tâches qui sont les siennes dans le monde contemporain. En ce moment critique que connaît actuellement la communauté internationale, la stature morale du Secrétaire général prend une dimension encore plus importante.

L'Assemblée générale aura l'occasion de discuter du terrorisme en plénière, mais je ne peux tout de même passer ici sous silence le problème que représente ce fléau pour l'Organisation et pour chacun d'entre nous. Les expressions de solidarité face aux pertes humaines subies par les États-Unis doivent se

concrétiser par la mise en place d'une vaste coalition en faveur de la tolérance et contre les réseaux clandestins de la terreur.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'ONU est l'instance idéale pour cela et peut apporter la légitimité mondiale qui s'impose pour une riposte à long terme à cette menace. Le terrorisme est un ennemi qui, pour atteindre ces ignobles objectifs, exploite à des fins négatives les instruments qui caractérisent la mondialisation : les moyens de transport, l'instantanéité des communications modernes et la rapidité des transactions financières.

Il est impossible de combattre le terrorisme sans la coopération de tous les États. C'est une tâche qui, par sa nature même, nécessite l'appui résolu de tous sans exception. Le Conseil de sécurité doit agir avec détermination dans le cadre de son mandat pour éviter que ne se reproduisent des tragédies comme celles qui ont frappé le monde le 11 septembre.

Pour en revenir au rapport du Secrétaire général, je dirais que la même détermination est nécessaire pour trouver des solutions durables aux divers conflits qui font rage dans le monde, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Nous ne devons avoir de cesse que nous ne trouvions la solution à ces conflits.

Malgré la persistance des conflits armés dans diverses régions, le cas du Timor oriental apparaît comme un exemple type de la capacité qu'a l'ONU de retourner une situation dans le cadre de son action de promotion de la paix. Il faut faire fond sur cette capacité et nous espérons, notamment, que les États Membres continueront d'appuyer le peuple timorais afin de lui permettre de maintenir et de poursuivre les progrès accomplis.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, également, nous convenons avec le Secrétaire général que le rapport Brahimi représente une contribution importante à l'amélioration du rôle des opérations de paix.

Nous sommes préoccupés, en revanche, de ce que les rapports du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés et sur la prévention des conflits n'aient pas, jusqu'à présent, suscité le même intérêt chez les pays Membres. Les recommandations figurant dans ces rapports méritent, en effet, d'être analysées avec soin et suivies le plus rapidement possible de mesures concrètes.

Il importe tout autant, pour la promotion d'un ordre mondial stable, d'affirmer la primauté du droit international. Nous sommes d'accord avec l'analyse du Secrétaire général sur l'effet dissuasif qu'aura la Cour pénale internationale face aux violations massives du droit humanitaire et des droits de l'homme. La mise en place de la Cour pénale internationale représentera un pas important vers l'instauration d'un ordre international plus humain.

Un autre aspect non moins important est la nécessité de redoubler d'efforts au niveau international pour lutter contre les effets néfastes que l'extrême pauvreté et le manque de débouchés ont sur la construction de la paix dans le monde.

Le Sommet du Millénaire a établi des objectifs fondamentaux en matière d'élimination de la pauvreté et de promotion du développement. Les États Membres se sont engagés à réduire de moitié d'ici à l'an 2015, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. La question reste de savoir comment atteindre ces objectifs. Le « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326) proposé par le Secrétaire général constitue à cet égard un pas important dans cette direction. Le Plan de campagne propose une série d'indicateurs qui permettront à la communauté internationale de suivre et d'évaluer les progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement et de développement durable, pour ce qui est notamment du respect des engagements pris par les pays développés.

Il n'existe pas de recette applicable à toutes les situations, mais nous savons qu'il ne peut y avoir de développement ou d'élimination de la pauvreté sans accès des exportations des pays en développement aux marchés et sans apports financiers durables permettant de soutenir la mise en oeuvre de politiques nationales. Pour éliminer la pauvreté, un environnement international plus favorable doit accompagner un engagement national de garantir que l'individu est au coeur du processus de développement. Par ailleurs, la coopération internationale pour le développement doit soutenir les efforts visant à instaurer des sociétés plus justes et plus égalitaires et des systèmes politiques plus transparents et plus démocratiques.

La Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en 2002, sera une occasion de mettre en place des mécanismes novateurs dans ce domaine. Cette conférence nous paraît être tout à fait

prioritaire dans le cadre des efforts visant à réaliser les objectifs fixés au Sommet du Millénaire. Pour mon pays, qui a accueilli à Rio de Janeiro l'historique Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'évaluation des progrès accomplis et des nouveaux défis dans la mise en oeuvre d'Action 21 reste décisive. L'année 2002 exigera donc des efforts importants pour faire des progrès dans la concrétisation de la notion de développement durable. Cela requerra, à son tour, la détermination et la volonté politique de répondre à des problèmes tels que les modèles non viables de production et de consommation.

Nous vivons dans une période où nous recherchons des réponses qui nous aident à comprendre comment les terribles attentats du 11 septembre ont pu se produire. Outre les mesures spécifiques et immédiates de lutte contre le terrorisme, l'action de l'ensemble de l'Organisation peut aider à empêcher que des tragédies de cette nature ne se reproduisent. Si nous agissons efficacement dans le domaine du désarmement – notamment dans les domaines des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et légères – et si nous évitons la tentation de solutions unilatérales, nous pouvons créer un environnement international plus sûr et éviter des scénarios catastrophiques tels que la combinaison hypothétique de terrorisme et d'armes de destruction massive. Si nous encourageons le développement, combattons la discrimination, renforçons le respect des droits de l'homme et arrivons à faire de l'ONU un instrument efficace de prévention et de règlement des conflits, il sera plus difficile d'exploiter les sentiments de désespoir et d'exclusion politique et sociale pour manipuler et aggraver la haine extrémiste.

Alors que toute l'humanité fait face à un défi d'envergure colossale, l'ONU est plus indispensable que jamais pour créer un monde d'harmonie et de prospérité pour tous les peuples. En d'autres termes, nous devons construire ensemble une mondialisation marquée par la solidarité, et l'Organisation des Nations Unies est assurément le meilleur instrument pour atteindre cet objectif.

M. Sychov (Biélorus) (*parle en russe*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation. Comme les années précédentes, notre délégation considère le rapport comme une base solide permettant d'analyser en profondeur l'action de

l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée et de définir les principaux domaines et priorités pour l'avenir.

Le fait que le Secrétaire général ait été élu pour un second mandat, avant même l'expiration du premier, est un symbole important pour nous qui examinons son rapport. Nous souhaitons à M. Kofi Annan plein succès dans cette nouvelle étape difficile du développement de l'Organisation et nous sommes prêts à lui apporter notre plein appui et toute notre coopération dans l'accomplissement de sa mission.

La première année de ce nouveau siècle a révélé à l'ensemble de la communauté internationale l'ampleur et la portée des problèmes existants. Les actes de terrorisme, qui ont ébranlé le monde le 11 septembre dernier, illustrent clairement la nécessité de réponses concrètes mondiales face à des défis mondiaux. Nous pensons qu'il s'agit là de la perspective à partir de laquelle nous examinons aujourd'hui l'action de l'Organisation des Nations Unies. Le Bélarus s'est associé aux autres États pour condamner énergiquement les actes de terrorisme sans précédent qui ont frappé de grandes villes des États-Unis. Le Président et le Gouvernement du Bélarus ont exprimé immédiatement leurs sentiments de sympathie et leurs condoléances au peuple américain affligé, dont la douleur touche aujourd'hui toute la communauté internationale.

Nous saluons la proposition de tenir dès la semaine prochaine, à l'Assemblée générale, un débat d'ensemble sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme. Le Bélarus participera activement à l'élaboration d'initiatives communes visant à faire face à ce phénomène mondial contemporain tout à fait abominable. Seuls les moyens collectifs dont dispose le système des Nations Unies peuvent nous aider à trouver une réponse globale à ce défi et empêcher qu'il ne se répète à l'avenir.

La mondialisation a récemment fait l'objet de recherches théoriques et scientifiques. Mais la mondialisation aujourd'hui fait partie de la vie quotidienne des individus. À cet égard, nous nous félicitons de l'intérêt que l'Organisation porte à ce phénomène en vue d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine. La Déclaration adoptée au Sommet du Millénaire a établi la base qui permettra d'aller de l'avant dans des directions jugées prioritaires par la communauté internationale. Le développement en

constitue le point de départ et c'est une priorité qui nous semble être la seule voie qui permettra effectivement aux États Membres de l'Organisation de réaliser des progrès supplémentaires en cette ère de mondialisation.

Nous partageons l'approche du Secrétaire général et son désir de considérer le développement comme un ensemble intégré. Les réalités contemporaines montrent que l'économie, l'environnement, les finances et les ressources naturelles sont de plus en plus interdépendants et influent directement sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur la prévention et la gestion des conflits. Il est bon à cet égard, de souligner la nécessité d'une stratégie globale et cohérente en matière de prévention de conflits. L'examen des recommandations, soumises en juillet dernier par le Secrétaire général, est très utile. Nous devons surtout nous intéresser à l'action de l'Organisation dans les domaines de la prévention des conflits et de la sensibilisation d'urgence de tous aux foyers d'instabilité. Ignorer ces derniers, comme cela a malheureusement été le cas, pourrait avoir des conséquences irrémédiables.

Nous devons continuer de renforcer les mécanismes de maintien et de consolidation de la paix. Les décisions et recommandations que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adoptées au sujet du rapport Brahimi doivent être mises en oeuvre. Dans cet ordre d'idées, nous signerons bientôt un mémorandum d'accord avec le Secrétariat sur notre participation aux arrangements relatifs aux forces en attente et sommes prêts à contribuer à cette tâche.

Le rapport du Secrétaire général contient de nombreuses références à divers aspects de la situation en Afrique. L'Afrique a pendant longtemps été au centre de l'attention de l'Organisation des Nations Unies, et nous notons, pour la première fois, des signes d'amélioration et de stabilisation. Il existe des perspectives de progrès sensibles en Éthiopie et en Érythrée, au Burundi et en Somalie ainsi que quelques tendances positives en Angola et en République démocratique du Congo. Nous pensons qu'il est très important que tous les organes des Nations Unies – et au premier chef, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – maintiennent cet élan et continuent d'aider activement les États africains à régler leurs nombreux problèmes.

Nous ne pouvons nous confiner à une discussion et à un appel à l'action. Aujourd'hui, pour résoudre les problèmes vraiment complexes, nous devons aussi exploiter le potentiel des organisations régionales. À cet égard, nous sommes convaincus que l'Union africaine doit devenir un partenaire fiable de l'Organisation.

Une des sources des problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de garantir la paix et la sécurité internationales réside dans la situation extrêmement instable qui règne au Moyen-Orient. Le Bélarus est convaincu que la seule solution consiste dans l'établissement d'un État palestinien indépendant par le biais de négociations politiques, fondées sur le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité et des décisions des autres forums internationaux. C'est le seul moyen de garantir le respect des droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination et de garantir les intérêts d'Israël en matière de sécurité. Il est regrettable que le Conseil de sécurité ait été incapable, l'an dernier, de parvenir à un consensus sur l'éventualité d'une présence de l'ONU dans la région pendant cette période difficile.

En tant qu'État de l'Europe, le Bélarus partage la préoccupation exprimée dans le rapport du Secrétaire général au sujet de l'instabilité continue dans les Balkans. La crise dans cette région s'est véritablement étendue et il continue à y avoir des divisions ethniques ainsi que la menace d'une guerre territoriale. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit porter plus d'attention à analyser le problème et à chercher des façons de le résoudre. La communauté internationale doit conduire les efforts de maintien de la paix dans la région afin d'éviter que la guerre n'éclate de nouveau.

Dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation une attention considérable est portée au désarmement. L'année qui vient de s'écouler a clairement montré qu'il reste de nombreux problèmes non résolus à cet égard. Les statistiques sur les budgets militaires mondiaux sont alarmants, et le Secrétaire général affirme que la poursuite d'efforts énergiques est nécessaire. Le Bélarus est résolu à prendre ces mesures. En 2000, nous avons déposé les instruments de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En février de cette année, les inspections portant sur les missiles à moyenne et courte portées ont été achevées sur notre territoire, mettant notre pays en pleine conformité avec toutes les dispositions du Traité. Notre adhésion à une

politique responsable de contrôle des exportations s'est traduit par notre adhésion en l'an 2000 au Groupe des fournisseurs nucléaires.

Le Bélarus se félicite de l'analyse que le Secrétaire général a faite dans son rapport sur la menace que constituerait le déploiement de systèmes nationaux de défense antimissile qui, non seulement aurait un impact négatif sur les accords bilatéraux et multilatéraux de limitation des armements, mais risqueraient également de compromettre les efforts déployés actuellement et ultérieurement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'établissement de nouveaux systèmes d'armes ne peut éclipser les priorités actuelles orientées vers la création d'un climat favorable au développement durable.

En ce qui concerne la formulation de concepts sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement en ce siècle, notre délégation se félicite de l'activité intensive qui a été menée cette année dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous pensons que ce forum doit établir un consensus international entièrement nouveau sur les problèmes financiers et économiques mondiaux liés au développement. Le Bélarus est d'avis que l'on doit réunir un consensus qui prenne en compte les intérêts et les besoins spécifiques des pays qui sont à des étapes différentes de développement économique et social. Le message que le Président de la République du Bélarus, Alyaksandr Lukashenka, a envoyé au Secrétaire général, illustre clairement notre soutien aux recommandations de ce dernier sur la nécessité primordiale de la participation directe des gouvernements de tous les pays intéressés, avec les représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Le succès de la Conférence de Monterrey sera aussi très important pour nos progrès dans la préparation du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en Afrique du Sud en 2002.

Dans le cadre des préparatifs de cette réunion, nous ne pouvons nous dispenser de souligner l'importance des efforts visant à éliminer les conséquences des désastres causés par l'homme. À l'occasion du douloureux quinzième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, il apparaît d'autant plus que ce problème également est lié à la garantie d'un développement durable, en premier lieu dans les territoires affectés, et requiert toute l'attention de la communauté internationale. Nous sommes convaincus

que l'Organisation des Nations Unies s'en souviendra dans sa préparation de la future stratégie visant à faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

En analysant le rapport du Secrétaire général, et en le comparant aux rapports précédents à la lumière des événements récents, on prend conscience aujourd'hui de la nécessité de l'unité d'action de la communauté internationale pour l'édification d'un avenir de dignité. Il est clair que l'Organisation des Nations Unies peut, et doit être la source réelle de cette unité. Ce ne sera pas facile à réaliser, mais c'est possible. Le Gouvernement de la République du Bélarus est prêt à travailler à cette fin avec tous les autres États Membres.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est profondément reconnaissant au Secrétaire général pour son récent rapport sur l'activité de l'Organisation. C'est comme toujours une réflexion en profondeur sur l'activité de l'Organisation et ce qui reste à faire. Avec la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement et le Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration, ce rapport nous indique clairement la voie à suivre dans les années à venir.

Depuis le 11 septembre, nous nous sommes tous rendus compte que nous avons une autre priorité et, à court et moyen termes, elle est écrasante : combattre le fléau du terrorisme. Les attaques contre les États-Unis n'ont pas simplement gravement affecté notre ville et notre pays d'accueil et ses citoyens ainsi que ceux de presque 80 autres États. Comme l'a rappelé hier le Secrétaire général, elles ont porté atteinte à pratiquement tout ce que l'Organisation défend : la paix, la liberté, la tolérance, les droits de l'homme, et l'idée même d'une famille humaine unie.

Le Royaume-Uni partage le sentiment d'horreur et la peine profonde causée par ces atrocités. La liste britannique des personnes disparues se chiffre elle-même par centaines. Lorsqu'il apparaîtra clairement à qui sont imputables ces actions, et qui a soutenu, protégé ou encouragé les responsables, le Royaume-Uni contribuera à leur demander des comptes.

Mais, collectivement, les Membres de l'ONU doivent faire plus que cela. L'Organisation des Nations Unies a mis en place, pour la période commençant en 1945, une structure visant à prévenir le retour d'un conflit mondial. En cela, l'Organisation a réussi. Mais

les structures politiques, militaires et juridiques que nous avons mises en place visent essentiellement à traiter d'une menace principale appartenant au passé, c'est à dire d'une guerre entre États. Le défi qui se pose à nous maintenant est de nous assurer que nous avons les structures nécessaires pour traiter des menaces présentes et futures auxquelles nous sommes confrontés, parmi lesquelles celle du terrorisme est certainement aujourd'hui la plus immédiate. Nous ne pouvons nous permettre de commettre l'erreur qui a été faite entre les deux guerres mondiales du XXe siècle : d'imaginer que nos adversaires partagent les mêmes valeurs, règles fondamentales et hypothèses quant à la manière dont les êtres humains, même en conflit et en guerre, doivent se comporter les uns envers les autres. Nous devons admettre que les individus qui ont conçu, organisé et perpétré les actes qui ont eu lieu le 11 septembre dernier à New York, à Washington et en Pennsylvanie n'acceptent pas les règles ou les valeurs reconnues par la vaste majorité des peuples du monde.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni, du Premier Ministre au plus humble de ses subordonnés, a déclaré on ne peut plus clairement en public et en privé qu'il ne s'agissait pas d'un affrontement entre des institutions et des religions et encore moins d'une dispute avec l'islam. Pour montrer, une fois de plus, qu'il sait distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, le Royaume-Uni a, depuis le 11 septembre, alloué un financement considérable à la situation humanitaire en Afghanistan.

Le Royaume-Uni contribuera, avec d'autres partenaires au sein de l'Union européenne, au débat sur le terrorisme qui commencera à l'Assemblée générale le 1er octobre prochain. Nous devons transformer nos méthodes traditionnelles de diplomatie afin de tirer un peu de bien de ce mal. D'une part, il ne faut pas que nous nous laissions écarter de nos tentatives visant à résoudre les conflits, à désamorcer la tension et à édifier la paix dans les points chauds du globe, que ce soit au Moyen-Orient, dans les Balkans, en Afrique ou ailleurs. Les terroristes veulent que tous ces efforts échouent. Mais une autre tâche pressante nous attend à présent : nous assurer que personne, État ou individu, n'abrite, n'appuie, ne finance ou n'encourage le terrorisme. La communauté internationale doit s'unir comme jamais auparavant pour prendre des mesures collectives et énergiques contre la menace que le terrorisme et ses adeptes constituent pour la sécurité mondiale. Nous appuierons toute action, tant au

Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, visant à atteindre ces objectifs communs et globaux.

Le terrorisme finira par se retourner contre lui-même. Nous, États Membres, collectivement, devons canaliser la colère et la répugnance que nous ressentons vers des décisions efficaces qui garantisse le triomphe des valeurs civilisées qu'incarne la Charte des Nations Unies. En nous fixant cet objectif et en agissant à l'unisson, l'Organisation des Nations Unies sera encore plus forte.

Mais notre volonté de lutter contre le terrorisme ne doit pas nous détourner d'une action destinée à relever les autres défis mondiaux auxquels nous faisons face. J'aimerais souligner certaines des questions mondiales sur lesquelles nous devons nous concentrer dans les mois à venir.

La lutte contre la pauvreté doit demeurer au coeur de notre effort collectif. Le processus du financement du développement sera l'instance principale de notre débat sur cette question jusqu'à la Conférence de Monterrey qui se tiendra en mars prochain. Aux conférences des Nations Unies au Sommet du Millénaire, nous nous sommes fixé des objectifs clairs et mondiaux en matière de développement. Le financement du développement nous donne la possibilité de trouver les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs, aux plans national, international, public et privé.

Monterrey doit dépasser les querelles trop familières de la Deuxième Commission à propos de la question de savoir qui est responsable des résultats insatisfaisants obtenus à ce jour dans les efforts visant à répondre aux besoins des pays en développement. Le fait est que nous sommes tous responsables car aux deux extrémités du spectre, l'égoïsme, la cruauté ou l'incompétence sont susceptibles d'entraver la voie. Pour la plupart d'entre nous, néanmoins, cela signifie que nous n'avons pas encore réussi à établir un objectif commun qui dépasse nos divergences politiques ou philosophiques. À Monterrey, nous devons élaborer un programme d'action collective qui soit plus efficace que les efforts que nous avons déployés dans le passé pour traiter des problèmes du monde en développement. L'Union européenne contribuera fermement à cet objectif, comme le dira ultérieurement la Présidence belge au cours de ce débat.

Après Monterrey, nous nous sommes fixé comme objectif d'examiner un tableau plus large du

développement durable au Sommet de Johannesburg l'automne prochain. Nous devons affronter le fait que nous n'avons pas réussi depuis Rio. Nous n'avons pas relevé les défis de l'édification d'un développement durable sur les fondements de la production économique, de la force sociale et de la protection de l'environnement. Cette fois-ci, nous devons veiller à ce que chacun de ces piliers importants soit mis en place et assume une charge appropriée.

Nous devons en 2002 tenir la promesse que nous avons faites aux enfants du monde et garantir que la session extraordinaire consacrée aux enfants fasse considérablement avancer la protection de leurs droits et leur bien-être. Pouvons-nous dire que nous avons accordé aux enfants la priorité qu'ils méritent, au-delà des multiples priorités de notre politique nationale? Le moment est venu de le faire pour la génération future. Il ne faut pas non plus oublier les personnes âgées qui attendent de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement des résultats concrets en avril prochain.

Quelle que soit l'importance du nouvel ordre du jour, nous devons tenir les promesses héritées de l'ancien. Les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits doivent être renforcées dans le cadre du rapport Brahimi. Un suivi efficace de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida doit également constituer une priorité. Les programmes de Beijing, notamment la promotion de la cause de la parité des sexes dans nos travaux à New York, ainsi que les programmes de Copenhague et d'Istanbul, tous ces éléments demeurent sur la table. C'est un point négatif pour la communauté internationale que nous ayons encore du travail à faire pour renforcer les droits de l'homme en tant que fondement de notre programme mondial pour le progrès humain.

Sur aucun continent il n'est aussi important de concentrer nos efforts pour ces programmes difficiles et exigeants qu'en Afrique. Nous avons centré notre rhétorique sur l'Afrique depuis trop longtemps sans obtenir les changements considérables qui sont nécessaires. Les Africains ont à présent réagi eux-mêmes en établissant la nouvelle Initiative africaine. Le Royaume-Uni les félicite d'avoir pris leurs responsabilités au sérieux et de s'atteler aux programmes qui en découlent. Le Gouvernement du Royaume-Uni, au plus haut niveau, s'intéresse de près aux progrès de la nouvelle Initiative africaine et y contribuera de façon concrète. Les programmes fondés

sur le partenariat qui, en soi, garantiront une approche globale, doivent orienter l'action de l'Organisation à travers ses divers organes et institutions. Ces derniers doivent eux-mêmes trouver une manière d'agir collectivement et de coopérer, pour aller au-delà des inhibitions anachroniques qui continuent de hanter nos couloirs.

Le moment est venu que nous reconnaissons tous qu'afin d'atteindre les objectifs difficiles que nous nous sommes fixés, la participation des gouvernements, à elle seule, ne suffira pas. Le succès dans toutes ces entreprises exigera de l'Organisation des Nations Unies qu'elle développe ses partenariats avec la société civile dont la voix doit se faire entendre dans nos débats. L'énergie du secteur privé, sous toutes ses manifestations, doit également être captée. Le Pacte mondial du Secrétaire général gagne de l'appui et peut ainsi donner des résultats significatifs. Les gens ordinaires doivent comprendre la pertinence de l'Organisation des Nations Unies car nos travaux n'ont d'importance que s'ils changent leur vie. En d'autres termes, nos travaux à New York doivent devenir moins restrictifs et répondre davantage aux besoins réels d'un monde en mutation rapide.

Je suis convaincu que, sous la direction du Président et à la lumière des directives constantes et orientées vers l'avenir offertes par notre Secrétaire général, cette Assemblée fera avancer, avec vigueur et efficacité, l'ensemble de notre ordre du jour.

*M. Iлека (République démocratique du Congo)
Vice-Président, assume la présidence.*

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La Belgique fera cet après-midi, au nom de l'Union européenne, une déclaration à laquelle les Pays-Bas souscrivent pleinement. Néanmoins, je voudrais dire quelques mots au nom de mon pays.

Les attaques qu'ont subies les États-Unis le 11 septembre ont changé nos vies, nos activités et nos objectifs. Nous sommes attristés et irrités. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, en tant que telle, se sont unies pour condamner et combattre le fléau du terrorisme international. Nous devons également réfléchir à ces événements et nous recentrer sur ce qui est important pour nous en tant qu'êtres humains et en tant que communauté internationale. Ce qu'a fait l'ONU au cours de l'année écoulée pourrait paraître marginal si nous ne devons pas nous rendre compte en même

temps du rôle que joue une Organisation comme la nôtre à la lumière des événements horribles et déstabilisants d'il y a deux semaines.

Mais avant tout, je voudrais insister sur la profonde admiration que ressent le Gouvernement des Pays-Bas pour l'immensité et la variété du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies. Cela s'applique au système des Nations Unies dans son ensemble, mais certainement aussi à ce qui a été réalisé au Siège des Nations Unies à New York. Quand on pense aux ressources financières et humaines relativement limitées de l'Organisation, on peut dire que l'Organisation des Nations Unies réussit à mener à bien une tâche considérable, en particulier dans le domaine de problèmes transnationaux tels que la lutte contre le VIH/sida, l'élimination de la pauvreté, les problèmes climatiques à l'échelle mondiale, les problèmes que posent les réfugiés et, dernier point mais non le moindre, le terrorisme.

Incontestablement, la très grande charge de travail de l'Organisation des Nations Unies sera inévitablement influencée par la nécessité de réfléchir à ce que nous devons faire dans l'avenir proche. Comme nous l'a rappelé le Secrétaire général, nous devons nous attaquer aux causes qui ont permis le déferlement de la haine et de la perversité. Nous devons donc nous pencher sur les causes profondes, telles que les conflits, la maladie, la pauvreté et l'ignorance. Nous devons éliminer les facteurs qui contribuent à la folie du terrorisme. Les événements tragiques du 11 septembre ont montré combien il est nécessaire de remédier à ces problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. L'Organisation des Nations Unies doit tracer la voie et peut faire une véritable différence. Et nous pensons que l'Organisation des Nations Unies peut faire une différence, non seulement lorsqu'il s'agit de combattre le terrorisme transnational, mais aussi dans d'autres domaines où les gouvernements ont besoin, chacun pour son compte, d'une direction suprême et du soutien de la communauté internationale. Il y a un besoin pressant de définir à l'échelle mondiale les problèmes en matière de sûreté, de sécurité et de l'état de droit sur un mode opérationnel et orienté vers des objectifs précis. Je voudrais donc évoquer certains problèmes dont l'Organisation des Nations Unies doit s'occuper de manière urgente, étant donné leurs liens évidents.

Le premier problème concerne le renforcement de l'état de droit. Pour éliminer le fléau du terrorisme, il

faut une vaste coalition à l'échelle mondiale. Les 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme doivent entrer pleinement en vigueur, et elles doivent être appliquées. Tous les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient signer et ratifier toutes les conventions des Nations Unies contre le terrorisme, y compris la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

En tant qu'étape supplémentaire dans la lutte contre le terrorisme, nous voulons que la Cour pénale internationale soit mise en place sans plus tarder. L'impunité pour les crimes contre l'humanité est inacceptable. Ceux qui sont coupables de crimes contre l'humanité devraient avoir à rendre compte individuellement de leurs actes, et la communauté des États devrait les traduire en justice. Au cours de la réunion préparatoire de la Cour pénale internationale qui aura bientôt lieu ici à New York, les Pays-Bas maintiendront leur engagement à cet égard en mettant en place le dispositif nécessaire à la création de cette Cour.

Permettez-moi maintenant de faire quelques remarques sur le développement. Lorsqu'il s'agit d'éliminer les causes des conflits et de promouvoir une paix et une stabilité durables, l'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer. La Déclaration du Millénaire a contribué à faire prendre conscience de l'urgence de ce problème, et le débat actuel a fourni l'occasion à la communauté internationale de faire le bilan de nos efforts conjoints, ainsi que de débattre et d'établir les directives qui permettront de mettre au point la ligne de conduite future. À notre avis, la communauté internationale doit maintenant intensifier ces efforts. C'est pourquoi les Pays-Bas encouragent vivement tous les pays développés à adopter l'objectif international de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

Mais nous devons faire plus, et nous devons faire mieux. La pauvreté et les autres menaces à la paix et à la sécurité durables ne peuvent être abordées de manière efficace que par le biais d'un effort commun de la part des États Membres du système des Nations Unies. À cet égard, la Conférence internationale sur le financement du développement servira de premier ballon d'essai.

Ce faisant, nous serons à mêmes d'assurer que les objectifs des Nations Unies en tant qu'organisation soient plus ambitieux. L'apport du Secrétariat dans

notre processus de prise de décisions sera mis à rude épreuve par notre exigence croissante de nous attaquer au phénomène mondial véritablement fondamental que nous affrontons. Cependant, nous ne consacrons qu'un pourcentage avoisinant les 0,0000 quelque chose du produit intérieur brut mondial – à dire vrai, une partie négligeable du produit intérieur brut mondial – aux activités du Secrétariat de l'Organisation, aux fonds, aux programmes et aux institutions spécialisées. Je pose cette simple question : est-ce vraiment suffisant? Il faut que nous nous penchions sur cette question.

Alors que le nouvel ordre du jour prend forme sur la base des objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire et du rapport (A/55/305) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par M. Lakhdar Brahimi, je voudrais assurer l'Assemblée que le Gouvernement des Pays-Bas se tient prêt à jouer un rôle actif et attend des autres délégations qu'elles en fassent autant. Les États Membres doivent faire preuve d'un esprit novateur, se tourner vers l'avenir et ne pas trop se soucier d'une gestion par trop détaillée de l'Organisation. Les Pays-Bas, quant à eux, font entièrement confiance au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'ONU, quant à la manière dont il la gère, nous libérant ainsi, en tant qu'États Membres, des tâches pesantes de la microgestion et nous permettant de nous concentrer sur les grandes lignes d'action à mettre en oeuvre.

La situation actuelle dans le monde nous offre une chance de faire donner à l'ONU son potentiel intégral. Il ne faut pas échouer dans cette entreprise.

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter mes félicitations à M. Han Seung-soo à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Harri Holkeri, pour la façon déterminée et efficace avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-cinquième session et pour les efforts qu'il a entrepris en vue de rationaliser et améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Chypre, je réitère l'expression de nos plus vives condoléances, de notre solidarité et de notre sympathie envers le Gouvernement et le peuple des États-Unis à l'occasion de la perte tragique en vies innocentes et en biens suite aux ignobles attaques terroristes du

11 septembre. Nous condamnons fermement ces actes barbares, que nous considérons comme des attaques contre l'humanité. Nous adressons aussi nos condoléances aux familles des ressortissants de nombreux pays qui ont péri ou disparu du fait de ce crime dénué de sens. Bien que cette attaque ait été brutale et extrêmement douloureuse, elle n'a pas amoindri notre courage ou entamé notre résolution de rester unis dans la lutte menée pour préserver les principes fondamentaux de la civilisation.

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents qui ont félicité le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à l'occasion de la présentation de son rapport clair et stimulant sur l'activité de l'Organisation. Ses recommandations, si nous les appliquons fidèlement, contribueront largement à atteindre les objectifs des Nations Unies. Je voudrais également le féliciter chaleureusement à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général et l'assurer de l'appui de Chypre pour ses efforts et initiatives, qui ont substantiellement accru le prestige de cette Organisation.

Le chef d'État de mon pays se penchera durant le débat général sur tous les problèmes importants qui figurent dans le rapport. Je limiterais donc mes remarques, si vous me le permettez, à la situation à Chypre, qui est mentionnée au paragraphe 39 du rapport. Dans ce paragraphe, le Secrétaire général évoque brièvement les efforts qu'il a entrepris pour relancer les pourparlers, suite au retrait des négociations du dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Denktash, lequel a reçu l'appui total du Gouvernement et des autorités militaires de la Turquie en novembre de l'année dernière. Le Secrétaire général a fait part de ses efforts pour encourager M. Denktash à reprendre les négociations lorsqu'il l'a rencontré le mois dernier à Salzbourg.

Suite à cette réunion, le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Alvaro de Soto, a entamé à Chypre une mission qui s'est déroulée du 28 août au 5 septembre 2001. Le 5 septembre, au nom du Secrétaire général, il a invité officiellement le Président Clerides et M. Denktash à se rendre à New York le 12 septembre 2001 pour reprendre les négociations. Le Président Clerides a immédiatement accepté cette invitation et dit qu'il était prêt à se rendre à New York. Par contre, M. Denktash, faisant une fois de plus preuve de son intransigeance bien connue, l'a rejetée, ce qui a vivement déçu de nombreux États, qui ont d'ailleurs condamné cette attitude, et l'Union

européenne aussi bien que les partis politiques chypriotes turcs et des personnalités turques.

Ne tenant pas compte de l'appel lancé par les Nations Unies selon lequel il était temps d'ouvrir une période de travail intense afin de réaliser des progrès sur les questions de fond avant la fin de l'année, le dirigeant chypriote turc, appuyé par Ankara, continue à ce jour d'insister pour que soient remplies des conditions préalables avant qu'il ne reprenne les négociations, lesquelles vont à l'encontre des dispositions de diverses résolutions, notamment les résolutions 541 (1983), 550 (1984) et 1250 (1999).

Bien que le Secrétaire général ait publiquement exprimé l'opinion que les conditions sont réunies pour la reprise des pourparlers, lesquels sont préparés depuis fort longtemps, M. Denktash trouve cette fois une autre manière de retarder les choses en interprétant délibérément de manière erronée la déclaration du Secrétaire général en date du 12 septembre 2000, et en demandant qu'un nouveau partenariat soit créé. Pour le fond, il s'agit d'une nouvelle tentative de présenter sa proposition visant à constituer une confédération de deux États souverains égaux à Chypre.

La partie turque cherche à justifier cette position inacceptable, laquelle est contraire aux résolutions du Conseil de sécurité et aux Accords de haut niveau de 1977 et 1979, pourtant signés par M. Denktash lui-même, mais il invoque la nécessité d'accepter les prétendues réalités sur le terrain. Ces réalités, disent-ils, sont la séparation entre les deux communautés et l'existence de différences religieuses et ethniques entre elles. Délibérément, la partie turque refuse de tenir compte du fait que la séparation des deux communautés résulte directement des desseins de la Turquie de partager Chypre, et de son invasion et occupation ultérieures de 37 % du territoire de Chypre.

S'agissant du deuxième argument, je voudrais rappeler aux États Membres qu'à un moment où Chypre et la Turquie demandent qu'adhère à l'Union européenne, où l'accent est mis sur la tolérance et le multiculturalisme, la tentative de présenter des différences d'ordre religieux ou ethnique pour justifier l'existence de deux États différents à Chypre est pour le moins suspecte et terriblement anachronique.

Comme on le sait très bien, la communauté internationale a maintes fois rejeté cette politique. De multiples résolutions de l'ONU le prouvent largement. L'acceptation de ces prétendues réalités sur le terrain

constituera un précédent très dangereux en matière d'affaires internationales, qui toucherait au coeur même des principes de la souveraineté des États, de l'intégrité territoriale et du droit international.

La situation réelle qui existe à Chypre, telle que l'a reconnue à de nombreuses reprises la communauté internationale, est la suivante. Premièrement, 36 000 soldats turcs occupent le territoire. Deuxièmement, la Turquie et l'administration locale, qui la représente dans le territoire occupé, ont commis de massives violations des droits de l'homme, comme cela a été confirmé par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Loizidou c. Turquie* et la plus récente décision concernant le quatrième recours interétatique de Chypre contre la Turquie. Troisièmement, il faut rappeler la répression exercée contre nos compatriotes chypriotes turcs par un régime qui voit un traître en tout opposant à ses politiques et qui a déjà forcé un tiers de la communauté chypriote turque à émigrer.

Quatrièmement, il y a une politique qui vise à modifier délibérément le caractère démographique de l'île en implantant illégalement 120 000 colons turcs dans la zone occupée. Enfin, et cela n'est pas le moindre point, de nombreuses chances n'ont pu être exploitées par Chypre et tout son peuple, particulièrement par la communauté turque chypriote, suite à la division forcée de l'île.

En conclusion, malgré notre déception face au manque de volonté politique et aux nombreux obstacles placés sur la voie de la paix par la partie turque, le Gouvernement de Chypre et le Président Clerides continueront d'adopter une approche constructive et de manifester la volonté politique nécessaire afin de trouver une solution au problème de Chypre, laquelle permettra à tous les Chypriotes, turcs et grecs indifféremment, de connaître une ère nouvelle de paix, de prospérité et de sécurité.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Cette année, alors que nous nous occupons du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, nous nous devons de dépasser le stade du rituel. C'est une année différente sur laquelle nous tournons nos regards. L'année du millénaire, la première du XXI^e siècle, a commencé, comme l'histoire s'en souviendra, par un engagement renouvelé des États Membres des Nations Unies, pris au plus haut niveau, aux buts et principes intemporels et universels consacrés dans la

Charte. Nos dirigeants ont adopté l'an dernier la Déclaration historique du Millénaire, qu'ils considèrent comme l'ébauche de leur vision du XXI^e siècle.

Le moment n'est pas aux clichés et aux habituels commentaires flatteurs ou critiques à l'égard du rapport du Secrétaire général. Je pense que ce rapport complet, centré et orienté vers l'action a été dépassé par les événements. Le Secrétaire général lui-même a ajouté un post-scriptum à son propre rapport. Nous avons tous lu l'autre jour son éditorial dans le *New York Times*, lequel aurait pu constituer un nouveau chapitre de son rapport à titre d'annexe. À la suite de ce que nous venons de voir avec horreur et en état de choc dans cette ville et à Washington, il définit une tâche nouvelle pour l'humanité et la nécessité d'y apporter une réponse mondiale. Le terrorisme est un mal universel dont les tentacules sont présentes dans toutes les sociétés, indépendamment de la religion, de l'appartenance ethnique et même du niveau de prospérité ou de développement.

Les événements du 11 septembre ont sonné certainement comme un signal d'alarme, non pour un pays ou une société particuliers, mais pour l'humanité dans son ensemble. Par conséquent, l'humanité doit maintenant relever ce défi – ce mal universel. Notre réponse ne doit pas être basée sur la seule vengeance, ni sur l'émotion ou la colère. Elle doit être guidée par la sagesse et une bonne compréhension des faits, et motivée par la nécessité de remédier à la maladie en traitant ses causes profondes.

Le terrorisme se cache dans l'ombre et les déserts. Il se nourrit de la désillusion, de la suspicion, de la crainte et du désespoir. Il est alimenté par l'ignorance et la pauvreté. Il est exploité par la haine, l'intolérance et la perception que des cultures sont envahies de l'extérieur. Les racines du terrorisme résident dans l'inégalité des sociétés, dans le désespoir des taudis et dans la confusion de l'âme humaine. C'est un problème dont il faudra s'occuper sur le long terme. Il exige une démarche nouvelle, mesurée, soutenue et globale, visant à extirper l'injustice et l'oppression qui sont au coeur de ce phénomène.

Le Secrétaire général a écrit à juste titre, dans l'article publié par le *New York Times*, que l'ONU, en tant qu'organe représentatif de l'humanité, est mieux placée que toute autre organisation pour mettre en oeuvre une réponse concertée et permanente au défi qui nous attend. Tenons-nous par la main. Ne nous

tourne pas le dos. Donnons-nous de la force les uns aux autres. Respectons-nous les uns les autres et respectons mutuellement nos cultures et nos systèmes de valeurs. Permettons à cet organe mondial de jouer son rôle institué par la Charte dans la prévention des conflits et la résolution des différends. Persévérons, comme le Secrétaire général l'a dit, dans la création d'une communauté internationale plus forte, plus juste, plus bienveillante et plus véritablement internationale.

Au Pakistan, nous abhorrons et condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris le terrorisme d'État. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'ONU fournit la tribune et dispose de la légitimité mondiale pour une réponse universelle contre le terrorisme. Le Pakistan a promis plein son appui, qu'il ne ménagera pas, dans la lutte contre le terrorisme international. C'est un engagement ancré dans notre attachement constant aux principes que défend mon pays. Dans le passé, quand le monde était polarisé entre deux idéologies, nous avons délibérément choisi le côté qui défendait la liberté et la justice. Aujourd'hui, nous nous trouvons à nouveau du côté du droit, et nous défendons encore l'étendard de la liberté, de la tolérance et de la justice.

À la lumière de la situation actuelle, mes observations sur le rapport du Secrétaire général devront être sélectives et précises. En effet, nous sommes aujourd'hui à un carrefour, à un nouveau moment charnière. Le siècle dernier a été rempli de nombreux moments charnières. Nous avons vécu de grands bouleversements sous la forme d'une catastrophe économique et de grandes guerres durant la première moitié du XXe siècle. L'ONU elle-même est née de ces bouleversements, afin de fournir un édifice moral pour la remise en ordre du système mondial. Dans la lutte perpétuelle qui caractérise l'histoire de l'humanité, l'ONU a été créée pour défendre le bien et combattre le mal.

La coopération multilatérale devait être la règle pour résoudre tous les problèmes mondiaux. L'ONU, que nous avons qualifiée de « dernier grand espoir » de l'humanité, devait définir la voie vers un monde nouveau et meilleur – un monde affranchi de la violence, de l'injustice et de l'oppression. L'ONU a signifié aussi l'aube de la décolonisation, car l'âge des puissances coloniales et raciales était parvenu à son terme. Au cours de ces précieuses décennies – dans les années 50, 60 et 70 –, les peuples du Cachemire, de la Palestine, de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de

nombreuses autres régions ont acquis la légitimité, ainsi qu'une adhésion politique et morale à leurs justes causes. Malheureusement, le monde aujourd'hui subit toujours la violence, l'injustice et l'oppression. La lutte de ceux qui demeurent privés de leurs droits légitimes, inaliénables se poursuit.

Nous notons dans le rapport du Secrétaire général la référence au Cachemire et à la Palestine. Il s'agit de deux des conflits non résolus les plus longs de notre époque. Nous partageons son jugement, au paragraphe 29 du rapport, selon lequel :

« Le conflit qui oppose les Israéliens et les Palestiniens ne saurait avoir une issue autre qu'un règlement politique. »

Nous sommes également d'accord avec son observation selon laquelle les tragiques pertes de vies ont souligné l'urgence d'arriver à une solution complète, juste et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Ses observations sur la Palestine sont également valables pour le Cachemire, où des milliers de vies innocentes ont également été perdues, ce qui nécessite une solution rapide du problème conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait pu se rendre en Asie du Sud en mars dernier et qu'il ait prêté son appui à la reprise du dialogue bilatéral entre le Pakistan et l'Inde. Le dialogue a, en fait, repris dans la suite de l'année.

Nous espérons que le Secrétaire général et la communauté internationale continueront d'encourager ce dialogue pour qu'il parvienne à une conclusion satisfaisante, logique et honorable, à savoir un règlement définitif de la question du Cachemire qui soit conforme aux résolutions du Conseil de sécurité ainsi qu'aux souhaits et aspirations légitimes du peuple cachemirien.

Pour sa part, le Pakistan reste pleinement attaché au maintien d'un dialogue déterminé et axé sur des résultats avec l'Inde, en vue de parvenir à un règlement juste et équitable du différend fondamental relatif au Cachemire et d'aborder toutes les autres questions en suspens.

Nous recherchons une paix durable avec l'Inde. Nos deux pays ont besoin de se libérer de l'héritage du siècle passé et d'établir de nouvelles relations en vue du bien-être socioéconomique de nos peuples.

Le conflit en Afghanistan est un autre conflit qui, pendant plus de deux décennies, n'a pas pu être réglé. Aujourd'hui, il est le point de mire de la communauté internationale, et ce dans un contexte tragique. Au moment où la communauté internationale réagit à la crise actuelle, elle doit également s'attaquer à la situation humanitaire grave qui prévaut dans ce pays, en favorisant la reconstruction et la réconciliation. Nous nous félicitons de l'offre que fait le Secrétaire général dans son rapport, et selon laquelle l'ONU est disposée à apporter son aide

« dans les domaines politique et humanitaire comme dans celui du développement afin de s'attaquer aux causes profondes de cette instabilité ». (*A/56/I, par. 33*)

Le Pakistan porte depuis plus de deux décennies, le fardeau de millions de réfugiés afghans. Nous continuons d'accueillir la population de réfugiés la plus importante du monde – qui a culminé à 4,5 millions de personnes dans les années 80 – alors que l'assistance internationale a continué de diminuer progressivement. Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport, cette année seulement 200 000 Afghans ont quitté leur domicile en raison du conflit prolongé et des conditions extrêmes de sécheresse, et se sont réfugiés au Pakistan. Compte tenu de la situation actuelle, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime qu'au moins 1,5 million de réfugiés afghans – sinon davantage – pourraient entrer au Pakistan. Imaginez l'ampleur de cette crise. Nous portons déjà le fardeau de 2,5 millions de réfugiés, et nous faisons face à la perspective de devoir en accueillir 1,5 million d'autres.

La façon dont la communauté internationale réagira face à cette crise humanitaire imminente constituera une véritable mise à l'épreuve non seulement de sa capacité mais également de sa responsabilité morale. Nous apprécions l'intérêt personnel que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, accorde à cette crise humanitaire naissante, et nous lui savons gré en particulier des efforts qu'il a déployés au cours des dernières semaines en contactant tous les pays donateurs, en se rendant dans les différentes capitales et en rencontrant toutes les personnes concernées ici au Siège de l'ONU.

Nous notons avec satisfaction qu'il y a un domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies

a commencé à améliorer son rendement au cours de l'année écoulée : le maintien de la paix. Il s'agit en grande partie d'un hommage rendu à la détermination de cette Organisation et de la communauté mondiale de travailler efficacement en vue d'atteindre un objectif commun. Le Pakistan, en tant que principal pays fournisseur de contingents, a également joué le rôle qui lui revenait aussi bien ici, au Siège de l'ONU, que sur le terrain. Nous sommes, plus que jamais, déterminés à appuyer cette Organisation dans ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous sommes encouragés par l'intérêt que le Secrétaire général porte à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix, et nous lui demandons instamment d'élargir la portée de ses efforts et de ceux de l'Organisation afin qu'ils portent sur les domaines qui n'ont pas reçu jusqu'à maintenant l'attention qu'ils méritent de la part de la communauté internationale, à savoir la prévention des conflits, le règlement des différends, ainsi que le rétablissement et la consolidation de la paix.

Il y a un autre domaine qui exige une attention plus soutenue de la part de la communauté internationale : l'élimination de la pauvreté. Lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à lutter contre la pauvreté en lançant une campagne visant à faire du droit au développement une réalité pour tous. Nous devons prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, et tout le monde est d'avis que la responsabilité de réaliser de cet objectif incombe tant aux pays qu'à la communauté internationale – aux niveaux national et mondial.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que si la communauté internationale veut atteindre ses objectifs en matière de développement et d'élimination de la pauvreté, la croissance économique dans les pays en développement doit s'accélérer. À cette fin, nous menons actuellement le processus de financement du développement de façon globale, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Ce processus ne fera pas de miracles, mais il convient de faire un effort collectif pour créer, sur la base d'un consensus, un climat propice à la croissance socioéconomique.

Certes, comme le Secrétaire général l'indique, nous devons faire davantage pour faire en sorte que la mondialisation n'exclue personne et qu'elle soit équitable pour la communauté internationale, mais

cette tâche énorme a acquis une importance accrue et un caractère urgent compte tenu de la nouvelle réalité sombre à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Par conséquent, la communauté mondiale et cette Organisation doivent réfléchir longuement et sérieusement à leurs priorités et aux façons dont elles traitent les régions du monde ou les sociétés qui n'ont pas bénéficié des avantages de notre époque. Ainsi, dans le contexte de la mondialisation, il devient d'autant plus nécessaire et urgent que l'ONU réexamine sérieusement ses politiques et programmes afin de relever le nouveau défi qui, malheureusement, a redéfini ce nouveau siècle. Nous devons donc réagir de façon appropriée et revoir nos politiques. Nos conditions de vie ont changé à jamais; espérons toutefois que ce qu'il y a de mieux dans notre humanité n'a pas changé.

Les pères fondateurs de cette Organisation étaient animés d'une vision. Ils envisageaient un avenir dans lequel les générations futures vivraient dans la paix et la prospérité, un ordre mondial fondé sur notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, l'équité socioéconomique, la primauté du droit international, la dignité des êtres humains et la justice. Réaffirmons ces idéaux et consacrons-nous à nouveau aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*): Comme c'est la première fois que le Danemark prend la parole depuis les horribles événements survenus ici aux États-Unis, le 11 septembre, je voudrais présenter mes condoléances aux États-Unis, au peuple américain, ainsi qu'aux familles et aux amis des victimes innocentes. Le Danemark condamne très fermement les auteurs de ces actes terribles. Le Gouvernement et le peuple danois soutiennent les États-Unis, aujourd'hui et dans les mois à venir. Nous sommes pleinement engagés dans les efforts internationaux visant à garantir que les responsables de ces actes terroristes soient traduits en justice et punis.

Cela étant dit, je souhaite féliciter le Président et le Bureau de l'Assemblée générale de leur élection. Ils ont accédé à des postes très importants à un moment où une coopération internationale renforcée est plus que jamais nécessaire. Les événements catastrophiques survenus récemment aux États-Unis sont venus nous rappeler qu'il faut agir sans plus tarder.

Aujourd'hui, le terrorisme constitue la menace internationale la plus grave à la démocratie et à la

primauté du droit, et ce faisant, au fonctionnement de nos sociétés. Il est essentiel que tous les pays intensifient et unissent leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme.

Au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil de l'Europe la semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement européens ont lancé un appel en faveur de la coalition la plus large possible contre le terrorisme dans le cadre des Nations Unies. Ils ont réaffirmé leur conviction que l'ONU, avec son mandat unique et universel, constitue un acteur fondamental dans la lutte contre le terrorisme et doit agir en conséquence.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont déjà fait montre de leur fermeté et de leur détermination, le lendemain des attaques. Nous espérons que cette Assemblée générale prendra des mesures concrètes qui aboutiront au renforcement de la coopération internationale contre le terrorisme international.

Mais il faut aller encore plus loin. Nous devons assurer une coopération internationale renforcée dans un grand nombre de domaines. Nous ne gagnerons que si nous menons de nouveau des efforts conjoints. Nous devons montrer au monde que nous avons la volonté politique d'agir, sinon, nous serons réduits à un club superflu de paroleurs que personne ne prendra au sérieux.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle la complexité des défis qui se posent à nous. Le rapport illustre également le fait que l'ONU peut largement contribuer à la coopération internationale pour relever ces défis, et cette Organisation exige un appui politique et financier accru de tous les pays, ainsi que de la communauté internationale des donateurs et des ressources nationales.

Le Danemark est pleinement déterminé à relever ces défis. Nous consacrons plus de 1 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement, et nous participons activement aux débats et aux actions de l'ONU – notamment dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mais les États Membres ne doivent pas être les seuls à renforcer leurs efforts. L'ONU en tant qu'organisation doit aussi améliorer son efficacité, condition préalable à tout succès.

Le processus de réforme lancé par le Secrétaire général a déjà donné des résultats positifs. Des programmes et des activités plus ciblés et mieux coordonnés ont permis à l'ONU d'avoir un plus grand impact. Mais les travaux doivent encore se poursuivre à tous les niveaux afin que l'ONU puisse donner sa pleine mesure.

Le Danemark se félicite également des efforts visant à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous sommes heureux de noter dans le rapport que les activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits ont été renforcées dans tout le système, notamment sur le terrain.

La paix et la sécurité sont les conditions fondamentales du développement économique, social et écologique durable. Cela est devenu encore plus évident au cours de la dernière décennie. C'est ainsi que cette année, le Gouvernement danois, reformulant sa politique de développement, a décidé de renforcer ses efforts en matière de prévention des conflits.

Comme le souligne le rapport, nous devons nous concentrer sur l'Afrique pour appuyer la volonté croissante des États africains et des organisations régionales africaines d'améliorer leurs capacités de prévention des conflits.

Le Danemark a, dès le début, pris une part importante aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant sur le plan financier qu'au niveau des effectifs. Malheureusement, la base nécessaire au succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies n'a pas toujours été en place. D'où les échecs de l'ONU sur le terrain et les nombreuses souffrances causées aux populations. Nous devons renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Organisation, y compris son aptitude à déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. La capacité de fournir une assistance humanitaire aux millions de personnes touchées par les conflits partout dans le monde fait partie intégrante de l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité.

Le rapport du Secrétaire général souligne que la situation des populations civiles désespérées n'a pas beaucoup changé et qu'il existe de graves lacunes dans les réponses humanitaires de l'ONU aux besoins des millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Et, ce qui complique encore les choses, les

travailleurs humanitaires font partout l'objet d'attaques.

Il faut s'attaquer à ces problèmes. La protection des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel des Nations Unies en période de conflit armé relève avant tout de la responsabilité de l'État hôte. Mais il faut également renforcer les initiatives internationales, et surtout assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs : les gouvernements locaux, la société civile et la communauté internationale.

Le Secrétaire général mentionne d'une part le lien critique existant entre la paix, la sécurité et la prévention des conflits, et le développement et le respect de tous les droits de l'homme, d'autre part. L'on ne saurait insister assez sur ce point. L'interdépendance est indéniable. Il convient de traiter des deux aspects du problème.

Tout en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté, les engagements nationaux et internationaux doivent aller de pair pour instaurer un équilibre approprié pour le développement de tous les pays.

Nous sommes entièrement d'accord avec la déclaration faite hier par le Secrétaire général sur l'importance du commerce pour le développement, et nous partageons ses espoirs selon lesquels la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha aboutira au lancement d'un cycle développement-commerce. En outre, le Danemark attend avec impatience de participer aux préparatifs de la Conférence sur le financement du développement et du Sommet pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg.

Dans son rapport, le Secrétaire général a souligné une fois de plus les proportions mondiales de la pandémie de VIH/sida et les effets dévastateurs qu'elle a sur le développement, surtout en Afrique. Le document final de la session extraordinaire consacré au VIH/sida est une base globale pour la lutte contre cette pandémie, une lutte qui devra toujours figurer en tête de l'ordre du jour international.

Une autre pierre angulaire du mandat de l'ONU est la reconnaissance universelle et le respect des droits de l'homme. Le rapport indique que certains progrès ont été réalisés au cours de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme, mais que

« le travail qui reste à accomplir pour assurer le respect universel des droits de l'homme n'en reste pas moins colossal ». (A/56/1, par. 197)

Le Gouvernement danois se félicite de ce qu'au niveau international, l'on accepte de plus en plus les mécanismes des droits de l'homme, et que l'on adhère de plus en plus aux conventions et aux protocoles fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Mais trop d'exemples de violations des droits de l'homme nous rappellent qu'il est urgent de mieux appliquer les droits universels.

Le respect des droits de l'homme joue un rôle fondamental dans l'instauration de la stabilité mondiale, régionale et nationale future et de la cohésion sociale du monde à venir. Le bien-être de tous doit être à la base de tous les efforts déployés. À cet égard, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée sur la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones, citée dans le rapport. Le Danemark attend avec intérêt la première session annuelle de l'Instance, qui doit se tenir en mai 2002, et tient à souligner combien il est impératif que la session bénéficie de préparatifs approfondis et de ressources suffisantes.

Le climat dans lequel l'ONU va devoir fonctionner a changé depuis les tragiques attentats terroristes récemment commis ici à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Le monde s'est rétréci. La terre entière a suivi ces événements et a exprimé sa peine, son désespoir et son incrédulité face à la situation.

Mettons ensemble à profit cette session de l'Assemblée générale pour définir le rôle de l'ONU dans ce nouveau climat. Le Secrétaire général souligne dans son rapport que la force de l'ONU réside dans sa capacité d'adaptation à l'évolution de la situation internationale. Prouvons-le. Nous devons faire en sorte que l'ONU, avec son mandat à large assise et universellement accepté, garde sa position centrale dans la coopération internationale. Nous pouvons y parvenir.

M. Mahubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation date du 6 septembre 2001, soit cinq jours avant les événements fatidiques du 11 septembre 2001, qui vont changer notablement le cours de l'histoire du monde et, par suite, de l'ONU. Hier matin, en présentant son rapport à l'Assemblée, le Secrétaire général a apporté une réponse pleine de sagesse aux

événements du 11 septembre. Nous appuyons ce qu'il a dit.

Il est bien sûr encore trop tôt pour évaluer les répercussions qu'auront ces événements sur l'Organisation des Nations Unies, mais au nombre des conséquences possibles, nous risquons notamment d'assister à un nouvel accroissement des responsabilités internationales de l'ONU. La question sera alors de savoir si l'ONU est prête à assumer ces charges supplémentaires. Il pourrait être utile de garder cette question à l'esprit quand nous évaluerons l'état de santé de l'ONU lors de l'examen du bilan annuel que le Secrétaire général présente au conseil d'administration de l'Organisation, je veux dire par là aux membres de l'Assemblée générale.

Il pourrait également s'avérer utile, à ce stade, de passer en revue les enseignements de la dernière décennie. Le moment que traverse actuellement l'ONU ressemble à celui qu'elle a connu à la fin de la guerre froide. Le dégel de l'ancien ordre mondial avait alors provoqué une explosion d'événements prometteurs. Le Conseil de sécurité, qui était resté paralysé pendant la plus grande partie de la guerre froide, s'est alors réuni pour régler nombre de conflits persistants. La coalition de la guerre du Golfe fait également partie de ces résultats positifs. Les activités de maintien de la paix florissaient. Mais ces débuts prometteurs n'ont pas eu de suite, comme nous le savons tous. À la moitié des années 1990, l'ONU enregistrait de nouveau des échecs importants, du Rwanda à Srebrenica. Une fois de plus, l'ONU s'est trouvée marginalisée. La question est de savoir si la prochaine décennie verra une répétition de ce schéma.

Dans l'examen des défis à long terme auxquels l'ONU va devoir faire face, on trouvera un complément utile au rapport annuel dans *Imagining tomorrow*, publié par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies l'an dernier, à la veille du Sommet du Millénaire et qui contient une série d'essais sur ces questions à long terme.

Le bilan annuel dont nous sommes saisis aujourd'hui donne un bon aperçu des points forts de l'Organisation en même temps que quelques idées sur ses faiblesses. Le rapport est bien écrit, concis et analytique. Il décrit également nombre des initiatives audacieuses lancées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et qui ont contribué à améliorer le prestige et la position de l'ONU. Il est clair que la direction

imprimée par M. Annan a fait une importante différence. Nous sommes ravis de voir qu'il a accepté de diriger l'Organisation pour cinq nouvelles années. L'ONU comme le monde ont besoin de son efficacité calme et discrète, surtout dans des moments difficiles comme celui que nous connaissons actuellement.

Malheureusement, une chose que le Secrétaire général ne peut pas faire est d'établir un rapport sur la performance du conseil d'administration, j'entends l'Assemblée générale. C'est dommage. Le Secrétariat n'est qu'un des membres de la famille des Nations Unies. Mais la réputation de l'ONU est également déterminée par la performance de ses autres membres. Prenons notre Assemblée générale, par exemple : nous avons eu notre part de hauts et de bas au cours de l'année écoulée. Le Sommet du Millénaire en marque le temps fort, tandis que toutes les sessions extraordinaires et les conférences qui ont suivi semblent avoir connu des difficultés. Les médias internationaux, on le sait, se sont montrés particulièrement critiques à l'égard de la Conférence mondiale contre le racisme. Comme l'a dit le *Washington Post*,

« plus les Membres de l'ONU permettent que le nom de l'Organisation soit associé au type de comportement affiché à Durban, plus ils alimentent les sentiments d'hostilité vis-à-vis de l'ONU au sein des grandes nations industrialisées. »

Il est donc possible que certains des processus législatifs de l'ONU aient commencé de ne plus fonctionner. Mais c'est là, nous le savons, une question trop complexe pour que nous l'abordions dans ce débat.

Le Conseil de sécurité est un autre membre important de la famille des Nations Unies. Heureusement, l'Assemblée générale va avoir l'occasion d'évaluer le bilan du Conseil pour l'année écoulée, lors de l'examen du rapport annuel du Conseil le 4 octobre prochain. On lit dans le rapport du Secrétaire général :

« Pour l'Organisation, la notion de prévention des conflits doit s'exprimer en une pratique, et aux paroles doivent correspondre des actes. » (A/56/I, par. 20)

Mais seul le Conseil de sécurité a le pouvoir et l'autorité de s'occuper de la prévention des conflits.

Les événements de l'année passée prouvent que le bilan du Conseil de sécurité reste, comme les années précédentes, un bilan mitigé. À l'évidence, l'intervention décisive du Conseil en Sierra Leone a permis d'empêcher une catastrophe de prendre forme, mais le bilan dans la région des Grands Lacs reste troublant. Encore aujourd'hui, au moment où nous parlons, les enseignements du Rwanda ne sont toujours pas appliqués au Burundi. Nous espérons que jeudi prochain, lorsque l'Assemblée générale examinera le rapport du Conseil de sécurité, nous pourrions entendre un débat franc et complet sur ce que nous considérons comme l'une des questions les plus importantes auxquelles l'Assemblée générale est confrontée cette année.

Le rapport du Secrétaire général contient une partie importante consacrée au maintien de la paix et à la consolidation de la paix. Ici aussi, les décisions à prendre sur les lieux de déploiement, les effectifs à déployer et les ressources pour ce faire sont prises non par le Secrétariat, mais par le Conseil de sécurité. Certaines de ces décisions sont difficiles à comprendre. Ainsi, pourquoi la communauté internationale dépêche-t-elle plus de 45 000 hommes et dépense-t-elle des milliards dans une petite province d'Europe appelée Kosovo, quand elle envoie moins de 10 % de ces effectifs dans la République démocratique du Congo, pays grand comme la quasi-totalité de l'Europe occidentale? En Afrique, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone dispose d'un contingent autorisé de 20 000 hommes, alors que d'autres conflits sont ignorés ou presque. Les besoins du Burundi, par exemple, sont-ils moins pressants? Peut-être existe-t-il des arguments convaincants à l'appui de chacune des décisions du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix, mais on n'a pas encore su convaincre la communauté internationale de ce que le résultat final reflète une allocation des ressources correspondant aux besoins globaux de la planète plutôt qu'aux intérêts nationaux de quelques pays.

Heureusement, le maintien de la paix comporte aussi quelques succès encourageants. L'un d'eux est peut-être en train de se dessiner au Timor oriental. Suite au succès des élections organisées en août dernier au Timor oriental, une Assemblée constituante a en effet été mise en place, qui se prononcera sur la Constitution du Timor oriental et la forme que prendra son gouvernement. Mais, vu les traumatismes de l'histoire récente, la situation demeurera fragile. Il est

donc encourageant de voir qu'au paragraphe 70 de son rapport, le Secrétaire général indique que

« la communauté internationale devrait continuer à offrir un appui substantiel, au moyen d'une mission intégrée et bien coordonnée, dirigée par un représentant spécial, guidée par un mandat fixé par le Conseil de sécurité et financée par des contributions mises en recouvrement. »

Nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra compte de cette indication lorsqu'il examinera l'avenir de l'opération de maintien de la paix au Timor oriental.

J'ai fait plusieurs observations sur le maintien de la paix même s'il n'y a que 30 paragraphes, dans un rapport long de 271, qui traitent de cette question. Les raisons de cet état de choses sont simples.

Premièrement, le budget ordinaire annuel de l'Organisation atteint environ 1,3 milliard de dollars par an, mais cette année, le budget du maintien de la paix atteindra 3 milliards de dollars. Nous démontrons nos priorités par les décisions financières que nous prenons. Il est clair que nous accordons plus d'importance au maintien de la paix qu'aux activités ordinaires.

Deuxièmement, seule l'ONU a l'autorité de rendre obligatoires des paiements à des opérations de maintien de la paix et il y a enfin une bonne nouvelle à ce propos. Au paragraphe 235 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'incapacité d'un certain nombre de contribuants importants à payer leur dû a obligé l'Organisation à prélever temporairement des fonds sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour couvrir le déficit plus précoce et plus important qu'à l'ordinaire qu'elle enregistre actuellement. Heureusement, et si l'information reçue aujourd'hui est correcte, nous pensons que certains paiements importants non réglés seront effectués. Comme le souligne fort à propos le Secrétaire général au paragraphe 235 :

« Il est bien évident que l'ONU ne saurait fonctionner convenablement si les États Membres ne paient pas tous intégralement, à temps et sans condition, les sommes dont ils sont redevables. »

Je pense que c'est là quelque chose que nous devons continuer de répéter chaque fois que l'occasion s'en présente.

L'importance attribuée aux questions de paix et de sécurité ne veut pas dire que nous attachons moins d'importance au reste des travaux de l'Organisation. Les cinq chapitres restants du rapport du Secrétaire général – les chapitres II à VI – sont tout aussi importants. L'Organisation réalise un travail plus important dans d'autres domaines. Nous évoquerons ces questions lorsque nous traiterons de points spécifiques de l'ordre du jour, par exemple les besoins spéciaux du continent africain.

Mais une question clef a besoin d'être mentionnée : le développement. Il est clair que le chapitre III doit être le chapitre le plus important de tout le rapport. Si les questions de maintien de la paix touchent à la vie de quelques centaines de millions de personnes sur terre, celles du développement concernent 5 milliards de personnes. L'Organisation a pris des engagements importants dans ce domaine, y compris l'engagement solennel pris lors du Sommet du Millénaire, l'an dernier, de réduire de moitié le nombre des pauvres d'ici à 2015. Au paragraphe 129, le Secrétaire général déclare :

« Si la communauté internationale veut honorer ses engagements concernant le développement et l'élimination de la misère, il faudra que la croissance économique prenne de la vitesse dans les pays en développement. »

Malheureusement pour nous, alors même que nous parlons ici aujourd'hui, la situation économique mondiale semble de plus en plus difficile et elle le restera certainement difficile au cours des mois à venir. Cela s'ajoutera aux nombreuses difficultés qui se poseront à la conférence internationale sur le financement du développement, prévue l'an prochain à Monterrey (Mexique). Nous espérons que dans le rapport de l'an prochain, le Secrétaire général proposera des solutions audacieuses et imaginatives aux problèmes de développement, qui doivent rester la question la plus importante de l'activité des Nations Unies.

Nous espérons que comme il l'a fait en ce qui concerne la prévention des conflits, le Secrétaire général lancera un appel similaire à tous les gouvernements pour mettre en oeuvre leurs engagements sur les questions de développement. Malheureusement, le bilan des deux dernières décennies suggère plutôt un recul. Nous espérons que les futurs rapports du Secrétaire général tenteront

d'identifier la façon dont cette situation et d'autres tendances troublantes dans les processus multilatéraux peuvent être inversées. Cela rendra ces rapports annuels encore plus précieux pour les États Membres.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Deux semaines après le 11 septembre, deux semaines après cette journée infâme, ma délégation voudrait redire sa condamnation des actes criminels perpétrés et qui nous ont rempli d'horreur et d'indignation. Elle souhaite également réaffirmer qu'elle se tient totalement prête à contribuer sans hésitation et résolument aux actions internationales visant à traduire en justice ceux qui commettent, organisent et soutiennent ces actes abominables, en application des résolutions 56/1 de l'Assemblée générale et 1368 (2001) du Conseil de sécurité, afin d'éviter la répétition d'actes aussi révoltants.

Comme l'a indiqué le Ministre mexicain des affaires étrangères vendredi dernier à Washington, à la réunion spéciale des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des États américains :

« Le Mexique exprime de nouveau ses condoléances et sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique pour les pertes terribles causées par les actes terroristes commis sur son sol. Il exprime son plein appui, dans le cadre de l'ordre juridique international, aux actions visant à extirper la racine du mal qu'est le terrorisme et à renforcer la paix et la sécurité régionale et mondiale. »

Depuis le dialogue de haut niveau sur la coopération, c'est la première fois que la délégation du Mexique prend la parole à une séance plénière de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais donc exprimer notre satisfaction de voir le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée présider nos débats. Ma délégation est tout à fait convaincue qu'il présidera cette session ordinaire, transformée en session extraordinaire à la suite de ce qui s'est passé, avec le bon sens, l'impartialité, l'intelligence et l'imagination qu'exige cette situation. Je voudrais lui exprimer mes félicitations, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau.

Son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri – auquel ma délégation est très reconnaissante pour la façon remarquable dont il assumé ses fonctions durant la

cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale – a fait de son mieux pour redonner au travail de l'Assemblée sa place véritable dans l'ensemble des tâches de l'Organisation. En s'efforçant de renforcer l'efficacité de cet organe principal – le plus représentatif et le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies –, il a cherché à souligner l'importance qui doit être accordée au débat dans lequel nous sommes actuellement engagés, à savoir le débat sur le point 10 de notre ordre du jour relatif au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

Ce n'est pas une question de routine. Ce n'est pas une simple formalité. En évaluant le rapport sur l'activité de l'Organisation que le Secrétaire général a soumis à l'examen des États Membres, nous avons l'occasion non seulement d'évaluer et d'apprécier ce qui a été accompli, mais aussi de prévoir notre ligne d'action future. Ce débat doit donc être prudent, détaillé et mené en profondeur. Il ne doit pas se limiter à une série de déclarations. Nous devons aller plus loin.

Dans la résolution 55/285 sur l'amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale, adoptée il y a quelques semaines sur l'initiative du Président Holkeri et de son facilitateur, le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, l'Assemblée a porté une attention particulière au débat sur le rapport du Secrétaire général. Elle a laissé entendre que l'évaluation du rapport par l'Assemblée plénière pourrait se poursuivre par une analyse plus détaillée des points principaux de son contenu. La délégation mexicaine est d'avis qu'à la présente session de l'Assemblée générale, entamée dans les circonstances défavorables que nous regrettons tous, nous pouvons faire un pas dans la bonne direction.

Après avoir entendu toutes les déclarations à l'Assemblée plénière, des réunions informelles ouvertes à toutes les délégations intéressées pourraient être tenues pour discuter de façon plus approfondie des questions clefs soulevées dans le rapport du Secrétaire général, dans un dialogue interactif, avec la participation du Secrétaire général lui-même et de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons rendre justice à l'important document que nous analysons. Ce n'est qu'ainsi que notre débat sur ce document nous permettra de parvenir à des conclusions utiles pour guider l'activité de l'Organisation à travers cette difficile période à

laquelle nous devons faire face à la suite des horribles événements du 11 septembre.

Alors même que nous attendons avec intérêt l'occasion d'étudier plus en détail le riche et stimulant rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation peut-être de la façon que ma délégation a proposée, qu'il me soit permis dans cette déclaration souligner simplement quelques-unes des questions que ma délégation voudrait voir débattues plus en profondeur et plus en détail.

Une année s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Le Mexique est d'avis que la crédibilité même de l'Organisation dépend du suivi efficace de sa mise en oeuvre. Une des tâches principales de l'Assemblée sera d'examiner et d'adopter une ligne d'action dans ce domaine, sur la base de la section du rapport du Secrétaire général relative au point 29 de l'ordre du jour.

Parmi les thèmes qui sont liés à la paix et à la sécurité internationales, la culture de la prévention, à laquelle le Secrétaire général s'est référé dans son important rapport sur la prévention des conflits armés, revêt une importance toute particulière. La prévention des conflits doit sans aucun doute devenir la pièce de résistance des activités de l'Organisation. Les mesures préventives doivent suivre une approche d'ensemble, qui fasse participer tout le système des Nations Unies, et qui traite de tous les aspects liés à la naissance des conflits. Il est indispensable de mettre l'accent tant sur la prévention des conflits que sur la consolidation de la paix afin de prévenir la récurrence des conflits.

Une importance particulière doit donc être donnée au renforcement des capacités au sein de chaque pays dans les domaines tels que l'organisation d'élections libres et impartiales, la formation de la police civile, la protection des droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, ainsi que le renforcement des institutions démocratiques. Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les pays touchés par les conflits, par le biais du Secrétaire général, doit donc être renforcée, tout en gardant à l'esprit la capacité de négociation et la présence politique de l'Organisation, qui peut prévenir la naissance ou l'aggravation des conflits.

De plus, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention, il faudra que l'Organisation des Nations Unies concentre ses efforts à la lutte, opportune et

efficace, contre les causes fondamentales des conflits. Personne ne peut nier que la pauvreté et le mécontentement social provoquent des situations d'instabilité qui peuvent conduire à des conflits à grande échelle. Notre Organisation devra continuer à mener la lutte contre la pauvreté et à promouvoir le développement économique, afin de traiter les causes fondamentales des conflits.

Les sanctions sont l'un des mécanismes auxquels le Conseil de sécurité peut recourir aux termes de sa Charte, pour restaurer la paix et la sécurité internationales. Nous convenons, avec le Secrétaire général, de la nécessité de faire des efforts pour s'assurer que les sanctions n'affectent pas indûment des populations innocentes d'États tiers, et qu'elles sont dirigées contre les réels auteurs de violations du droit international. Nous exhortons le Conseil à continuer à rechercher des moyens de parvenir à cet objectif fondamental. Ma délégation considère que le Conseil de sécurité est le seul organe qui dispose de l'autorité requise pour imposer des sanctions, et rejette les mesures unilatérales en tant qu'instrument de coercition politique ou économique.

Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport qu'il existait encore une divergence d'opinions sur les priorités dans le domaine du désarmement. Le Mexique est convaincu que la communauté internationale doit être guidée par les priorités contenues dans le document final adopté à la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce document indique que le désarmement nucléaire est la première priorité. Le Mexique réitère son attachement à l'élimination des armes nucléaires. Il réaffirme également son soutien à la proposition du Secrétaire général, telle qu'elle apparaît dans la Déclaration du Millénaire, de convoquer une conférence internationale pour identifier les moyens d'éliminer le danger des armes nucléaires. Maintenant que l'Organisation des Nations Unies a examiné la question des armes légères à la conférence qu'elle a tenue cet été, les États Membres devraient porter leur attention sur les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires à cause de la menace permanente qu'elles posent à l'humanité.

Le Mexique regrette qu'on n'ait pu dans le Programme d'action adopté par la Conférence parvenir à un accord sur des questions comme la prohibition de la détention par des civils des armes légères et de leur transfert à des acteurs non étatiques. De plus, ma

délégation regrette que l'on n'ait pu faire de progrès dans les négociations relatives à un protocole sur la vérification, qui vienne renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Le Mexique agira pour faire en sorte que la cinquième Conférence d'examen des parties, qui s'est vu confier la tâche d'examiner cette convention, prenne les mesures nécessaires à la poursuite de ces négociations.

Pour le Mexique, la protection des droits de l'homme constitue une valeur universelle, une obligation individuelle et collective des États. Nous sommes par conséquent d'accord avec le Secrétaire général à propos de la nécessité de combler le fossé existant entre les normes relatives aux droits de l'homme et leur application. Dans un premier pas en ce sens, le Mexique est résolu à encourager l'application des instruments internationaux dans ce domaine.

Il existe aujourd'hui davantage de raisons d'accorder priorité au développement progressif du droit international et à sa codification. Les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'établir un état de droit à l'intérieur de chaque pays et entre eux représentent une des principales contributions qu'elle puisse faire en ce siècle nouveau.

Le Gouvernement mexicain a traditionnellement participé aux efforts déployés par le système des Nations Unies en matière de coopération internationale pour le développement. Conformément à cette tradition, le Mexique accueillera à Monterrey en mars 2002 la Conférence internationale sur le financement du développement. Mon pays espère, comme l'a déjà exprimé avec éloquence l'éminent représentant du Royaume-Uni au cours du débat de ce matin, que cette Conférence internationale sur le financement du développement montrera la voie à suivre pour concrétiser les engagements souscrits par nos pays dans la Déclaration du Millénaire.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport, il faut accorder, en ce nouveau siècle, une importance particulière à la consolidation de la démocratie en Afrique, ainsi qu'aux efforts déployés par les États africains eux-mêmes pour aboutir à une paix durable, éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Il incombe principalement aux États africains de chercher des solutions qui leur sont propres pour surmonter les graves défis qui se posent à

eux, et ils l'ont d'ailleurs démontré par l'adoption de programmes de restructuration économique et par les mesures qu'ils ont prises en vue de réaliser une intégration régionale.

La nouvelle Initiative africaine est le dernier exemple en date des efforts entrepris par les États africains pour transformer leur continent. Le soutien international à l'Afrique demeure cependant indispensable. La communauté internationale doit adopter des mesures particulières pour alléger le problème de la dette extérieure, améliorer l'accès aux marchés, augmenter les niveaux d'aide publique au développement et accroître les flux d'investissement étranger direct et le transfert des technologies. Les actions de la communauté internationale concernant l'Afrique doivent être régies par les principes, les objectifs et les programmes énoncés dans la nouvelle Initiative africaine. Le Mexique est disposé à prêter son soutien à ces efforts et à y collaborer.

Étant donné les limites de cette allocution, qui est déjà longue, il ne me sera pas possible d'aborder en détail les nombreux autres points mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. J'aimerais par conséquent clore mon intervention en disant combien le Mexique est satisfait que le Secrétaire général ait obtenu un deuxième mandat, comme il l'a été décidé à l'unanimité le 29 juin. Mon pays aimerait féliciter M. Kofi Annan et user de cette occasion pour réaffirmer sa ferme intention de collaborer avec lui tout au long de son deuxième mandat au cours duquel, comme il l'a déclaré lui-même au paragraphe 12 de son rapport, « nous pouvons et nous devons faire mieux encore ». Le chemin que nous devons parcourir sera ardu.

M. Tomka (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, j'aimerais exprimer la condamnation de mon pays et ma condamnation personnelle face aux actes de terrorisme horribles perpétrés ici à New York, à Washington et en Pennsylvanie le 11 septembre dernier. J'aimerais également exprimer l'appui de la Slovaquie à nos amis américains et notre ferme engagement de nous associer aux efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme et ses causes profondes.

J'aimerais exprimer la vive satisfaction de la Slovaquie pour l'excellent travail réalisé par le Secrétaire général. Au nom de mon pays, je souhaite à M. Kofi Annan plein succès au cours de son deuxième

mandat en qualité de Secrétaire général de l'ONU. Nous savons tous que les années à venir seront difficiles, mais également pleines de promesses, pour notre Organisation.

Le rapport annuel répertorie avec soin tous les domaines d'activité où l'ONU joue un rôle important. Le rapport indique clairement les tâches et les activités de notre Organisation. Toutefois, si nous voulons réaliser nos objectifs de garantir la paix, d'assurer le respect des droits de l'homme, de favoriser le développement, d'éliminer la pauvreté et l'inégalité et de promouvoir la justice et la prospérité, comme le stipule la Déclaration du Millénaire, nous devons renforcer notre volonté politique et garder à l'esprit nos valeurs communes.

J'aimerais me concentrer sur un point important soulevé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que l'Organisation s'attache à prévenir plutôt qu'à guérir. La Slovaquie est pleinement d'accord pour dire que la prévention des conflits est un impératif moral dans le monde d'aujourd'hui. C'est une nécessité humanitaire si nous entendons sauver la vie d'innocents. Dans le même temps, c'est une nécessité économique en raison du prix extrêmement élevé de la guerre et de la reconstruction d'après-guerre. La prévention – agir avant que le conflit n'éclate – est une nécessité politique pour assurer la crédibilité de la coopération internationale, notamment en ce qui concerne l'ONU. Certains progrès ont été réalisés pour développer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits, comme le précise le Secrétaire général dans son rapport (A/55/985) de juin dernier à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur la prévention des conflits armés. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU a un rôle fondamental à jouer en matière de diplomatie préventive en vertu de son mandat, de sa légitimité et de ses vastes capacités.

Le fait d'insister sur le rôle des Nations Unies en matière de diplomatie préventive ne signifie pas qu'il faille ignorer la responsabilité fondamentale qui incombe aux parties à un conflit de régler elles-mêmes leurs différends de façon pacifique. L'obligation de le faire, comme le stipule l'article 2, paragraphe 3, de la Charte, est une pierre angulaire du droit international.

La question clef pour la communauté internationale, face à un conflit potentiel, n'est pas de savoir si la diplomatie préventive est une option, mais

comment, à quel moment et qui doit l'exercer. Le principal objectif de cet effort est d'établir la confiance et la Slovaquie soutient fermement les recommandations du Secrétaire général à cet égard. Le débat en cours sur le rôle des organisations régionales, des parties intéressées non gouvernementales et d'autres encore dans la prévention des conflits est entièrement légitime et vient à propos.

La société civile est un facteur important dans le domaine de la diplomatie préventive. L'Organisation des Nations Unies et tous ceux qui sont impliqués dans la prévention des conflits doivent avoir accès aux points de vue et aux préoccupations de la société civile, par des conduits tant officieux qu'officiels. Les organisations non gouvernementales, les institutions universitaires et les personnalités éminentes peuvent avoir la capacité unique de remonter aux racines d'un conflit et de tenter de le désamorcer. Les faire intervenir pourrait constituer une bonne façon d'éviter de surcharger le système des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que j'aimerais mentionner la participation active de la Slovaquie aux activités politiques et militaires de la communauté internationale pour rechercher une solution pacifique aux conflits existant dans diverses parties du monde. Au cours des dernières années, nous avons sensiblement augmenté les effectifs de nos contingents participant aux opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle nos troupes sont disséminées dans le monde entier – en tant que contingents d'infanterie dans la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement et dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; dans un hôpital de niveau II de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental; et dans des équipes de déminage travaillant en Éthiopie et en Érythrée – au total, 608 personnes déployées.

Toutefois, il serait erroné de ne pas se rendre compte du potentiel d'un déploiement préventif du personnel chargé des opérations de maintien de la paix. Une présence internationale de petite échelle pourrait être envisagée dans un certain nombre de cas où existe le risque qu'un différend ou une situation tendue ne dégénère en un conflit, jusqu'au point où des interventions à grande échelle et coûteuses demeurerait la seule solution possible.

Nous croyons que la prévention des conflits va être une tâche décisive et fondamentale incombant à la

communauté internationale par le biais de la coopération internationale, avec pour axe central l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale ne peut pas se permettre d'être un observateur passif alors que des situations et des différends se transforment en conflits armés, que ce soit entre États ou à l'intérieur des États, ce qui a été fréquemment le cas au cours de la dernière décennie et pourrait l'être également dans l'avenir.

L'Organisation des Nations Unies est née des horreurs de la guerre. Le visage de la guerre est devenu encore plus monstrueux, impliquant les populations civiles sur une grande échelle, sans oublier sa manifestation la plus récente – et la plus odieuse –, qui porte le nom de terrorisme. La Slovaquie, comme tout le reste du monde civilisé, condamne fermement toutes les formes de terrorisme et de violence. Nous participerons activement aux efforts conjoints engagés dans la lutte contre le terrorisme.

L'an dernier, nous avons résolu avec succès un problème qui avait pesé sur notre Organisation depuis de nombreuses années. En prenant les décisions nécessaires relatives aux problèmes financiers et en adoptant des barèmes de quotes-parts à la fois pour les budgets ordinaires et pour les budgets des opérations du maintien de la paix, nous avons créé les conditions préalables de base qui permettront un meilleur fonctionnement de notre Organisation à l'avenir. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par la situation financière de l'Organisation qui, dans une large mesure, vient du fait que tous les États Membres ne respectent pas les règles que nous avons adoptées et qu'ils ne se sont pas montrés à la hauteur des engagements qu'ils ont contractés.

Nous croyons que l'humanité a grandement besoin de notre Organisation. Grâce à notre ferme volonté politique, nous devons oeuvrer ensemble, de façon que les principes et les buts de notre Organisation puissent trouver leur réalisation.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): À la suite des attaques terroristes tragiques et récentes menées sur le sol américain, qui ont conduit à la perte de tant de vies innocentes, permettez-moi de présenter mes condoléances à la délégation des États-Unis d'Amérique. Ces agissements terroristes profondément choquants et consternants ont été fermement condamnés par le peuple et le Gouvernement iraniens,

et nous espérons que des mesures concertées – dans le cadre des principes du droit international et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – permettront à la communauté internationale de traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de tels actes effroyables. Ma délégation participera la semaine prochaine au débat sur le terrorisme et exposera en détail ses vues sur la manière dont il convient de lutter contre le fléau du terrorisme.

Je souhaiterais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Secrétaire général d'avoir publié un rapport complet et approfondi sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport indique clairement comment les défis auxquels se heurte l'Organisation des Nations Unies sont devenus plus complexes, de même que ses réponses. Le rapport reflète également clairement l'expérience considérable et les efforts dévoués du Secrétaire général, à la tête de cette Organisation.

Considérant que le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité est une partie intégrante et essentielle de ses responsabilités mondiales, ma délégation appuie pleinement l'accent mis dans le rapport sur la nécessité pour l'Organisation de passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. La résolution qu'a manifesté le Secrétaire au cours des quelques dernières années aux fins de guider l'Organisation des Nations Unies dans cette direction est encourageante. Nous nous associons à ce qu'a déclaré le Secrétaire général, à savoir que des mesures pratiques doivent être prises en vue de traduire dans la réalité le concept de prévention des conflits et de faire en sorte que les actes soient à la mesure des paroles.

À cet égard, nous avons besoin de prêter une attention accrue, et en temps opportun, aux causes profondes des tensions qui existent dans diverses régions, et de faire en sorte que les institutions humanitaires et les institutions de développement du système des Nations Unies y remédient, de concert avec les institutions de Bretton Woods. Une telle approche devrait faire partie intégrante de la stratégie de prévention. L'envoi de missions d'établissement des faits et d'instauration de la confiance, ainsi que l'élaboration de mécanismes régionaux, constituent, entre autres initiatives, des mesures appropriées qui permettent à l'Organisation des Nations Unies d'agir de façon plus efficace pour prévenir le déclenchement

de conflits armés. La République islamique d'Iran, qui est située dans une région instable, continue d'appuyer les efforts du Secrétaire général dans le domaine de la prévention des conflits et demeure prête à l'aider dans ses entreprises.

Dans le domaine de l'instauration de la paix, les efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs au cours de l'année écoulée méritent nos félicitations. Il est regrettable qu'en dépit de l'attention particulière qu'il a prêtée à la crise actuelle dans les territoires palestiniens occupés et des deux visites qu'il a faites dans la région, la politique agressive permanente des Israéliens n'ait pas permis d'alléger les souffrances des Palestiniens. La politique délibérée d'assassinat de civils sans défense et leur asphyxie aux mains des forces armées israéliennes se poursuit, ainsi que l'inaction du Conseil de sécurité, qui ne s'est pas montré à la hauteur de ses responsabilités en s'abstenant de poster dans la région une force de protection des Nations Unies.

Alors que l'intervention du Secrétaire général dans la question palestinienne est un élément positif, nous estimons qu'à moins que ses efforts ne soient complétés de façon efficace par le Conseil et les grandes puissances, la concrétisation des droits fondamentaux des Palestiniens, qui est une condition préalable au retour de la paix dans la région, demeurera lettre morte.

Dans son rapport, le Secrétaire général, mentionne l'impact sur certains pays d'Asie centrale des actes perpétrés par les forces extrémistes et terroristes, qui sont liés en partie à la situation en Afghanistan. Je souhaiterais souligner ici que non seulement les pays d'Asie centrale, mais en fait l'ensemble des pays voisins de l'Afghanistan ont été touchés de façon profonde par les troubles en cours dans ce pays. De plus, les agissements terroristes qui ont eu lieu récemment sur le territoire américain ont mis au premier plan de l'actualité, aux yeux de la communauté internationale dans son ensemble, les répercussions du chaos et de l'anarchie sévissant en Afghanistan.

Nous avons toujours dit que l'intérêt de notre pays sera au mieux servi si la paix et la tranquillité règnent en Afghanistan. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à appuyer de façon active les efforts entrepris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel visant à restaurer la paix et aider les Afghans

à constituer un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise dans leur pays. Nous nous félicitons également du fait que l'Organisation des Nations Unies soit prête à venir en aide dans les domaines des activités politiques, des activités de développement, ainsi que des activités humanitaires, afin de traiter les causes profondes de l'instabilité qui règne aux environs de l'Afghanistan.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, qui continuent d'être l'un des instruments clés à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, nous estimons qu'il faut renforcer sa capacité de planifier et de gérer efficacement ces opérations. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des propositions du Secrétaire général, contenues dans le document A/55/977, visant à développer la capacité de l'ONU dans ce domaine, notamment le développement du Département des opérations de maintien de la paix. Il est important que les opérations de maintien de la paix soient dotées de mandats clairement définis, d'objectifs et de structures de commandement précises, ainsi que d'un financement sûr. Nous appuyons également pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel les opérations de maintien de la paix doivent être appuyées, et s'accompagner, d'un processus d'instauration de la paix afin de prévenir la résurgence des conflits armés et de permettre le redressement et le développement.

S'agissant du désarmement, je partage les préoccupations et les doutes exprimés par le Secrétaire général quant au niveau actuel des négociations internationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements. En dépit de la nécessité de renforcer les efforts pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, les négociations sur le renforcement de la prévention et de l'interdiction de la mise au point et de l'utilisation des armes de destruction massive se heurtent maintenant à des obstacles majeurs. La conclusion du protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques et des travaux préparatoires au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont dans l'impasse en raison de la position des États-Unis.

Malheureusement, la même attitude a entravé les progrès vers la formulation définitive de normes et principes directeurs efficaces pour prévenir la diffusion de l'accumulation déstabilisante des armes légères dans les zones de conflit. Toutefois, l'adoption récente d'un Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue un pas en avant considérable pour parvenir à notre objectif, lequel doit être vigoureusement poursuivi.

Les missiles sont également une question importante inscrite à l'ordre du jour international, qui mérite un examen sérieux et approfondi. La meilleure approche, ici, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, devrait viser des « normes négociées dans un cadre multilatéral », qui sont également l'objet des résolutions adoptées en la matière par l'Assemblée générale, dans le projet qui a été présenté par mon pays depuis 1999. J'exprime ma reconnaissance au Secrétaire général pour avoir fourni assistance à la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects.

La coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme continue de jouer un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela est d'une importance toute particulière dans les processus de fixation et d'application des normes par l'ONU. La coopération internationale, si elle est véritablement poursuivie, est un élément fondamental et capable par nature de faire naître la volonté politique, le sens du partenariat et l'harmonie au sein du monde multiracial et multiculturel d'aujourd'hui pour faire progresser les valeurs humaines fondamentales, les droits de l'homme et la démocratie. Et c'est précisément la raison d'être des Nations Unies.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a récemment conclu ses travaux à Durban, en Afrique du Sud. J'exprime mes plus chaleureuses félicitations au peuple et au Gouvernement d'Afrique du Sud pour avoir convoqué cette conférence. Il faut reconnaître que cette conférence a le potentiel d'être encore plus fructueuse s'agissant de faire une réelle différence dans la lutte mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée mais elle a, hélas, échoué en raison de certains cercles politiques. Néanmoins, nous espérons que tous les gouvernements conjugueront leurs efforts pour mettre en oeuvre de manière efficace le Programme d'action adopté à Durban.

Permettez-moi de passer maintenant à la Conférence internationale sur le financement du

développement. C'est une manifestation capitale pour la communauté internationale dans son ensemble, et notamment pour les pays en développement. Pays développés et en développement, nous sommes tous pleinement conscients de la position historique et du processus global que nous avons suivi collectivement pour aboutir à la convocation de cette conférence, laquelle suscite de hautes espérances; son incidence sur les problèmes majeurs du développement a également été reconnue dans la Déclaration du Millénaire. Les points importants de l'ordre du jour de cette conférence, notamment le commerce, les flux financiers, la dette extérieure, ainsi que les problèmes à l'échelle des systèmes, y compris la réforme de la structure financière internationale, font d'elle un tournant historique et unique dans un processus audacieux, novateur et continu. La Conférence de Mexico, en tant que telle, pourra mettre en place les paramètres fondamentaux de base pour forger un nouveau consensus où la communauté internationale aspirera à définir des objectifs et buts collectifs en vue de financer le développement et à prendre les mesures nécessaires pour y parvenir. L'approche principale de cette conférence devrait se concentrer sur la recherche de mesures novatrices afin de répondre aux défis principaux de la mondialisation dans le domaine du financement du développement, cela sans perdre de vue ses complexités et ses bienfaits. Ce faisant, la communauté internationale devrait aspirer à s'engager dans un dialogue constructif et dans un processus de négociations débouchant sur un résultat fructueux et un accomplissement au profit de tous.

La convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida a constitué une réponse opportune de la part des Nations Unies devant cette épidémie tragique qui détruit le tissu social des pays les plus touchés, réduisant à néant leurs réalisations en matière de développement. La gravité de la pandémie du VIH/sida, défi le plus immense de notre époque, particulièrement en Afrique, appelle une volonté et une détermination internationales coordonnées pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et prendre les mesures pratiques nécessaires pour agir efficacement. La situation en Asie est également très menaçante, ce qui souligne la nécessité de prendre des mesures de prévention.

Outre les efforts de secours urgents et les remèdes à court terme, on ne pourra véritablement trouver une solution pour éliminer la pauvreté que par la mise en

oeuvre d'un développement véritable et à long terme. C'est à cette fin, qu'il est urgent d'obtenir un engagement mondial de renforcer les ressources et d'intensifier les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour lutter contre la pauvreté de manière globale. L'établissement d'un fonds mondial, proposé par le Secrétaire général pourrait constituer un pas en avant à cet égard, si des ressources adéquates, à la mesure de l'ampleur du problème, étaient mobilisées et gérées indépendamment de toutes considérations et conditionnalités politiques, en tenant compte des préoccupations de toutes les nations. En outre, point n'est besoin de dire que l'impératif des valeurs morales et religieuses, l'importance première de la famille, unité fondamentale de toute société, et une conduite individuelle responsable sont indispensables, et d'importance non moindre, pour que la lutte contre cette épidémie soit couronnée de succès.

La République islamique d'Iran attache une grande importance au Sommet mondial pour le développement durable et à son processus préparatoire. Ce sommet donnera à la communauté internationale une occasion unique d'entreprendre une évaluation globale des réalisations, des contraintes et des lacunes dans la mise en oeuvre d'Action 21. Nous sommes convaincus que ce sommet devrait viser l'élimination des obstacles qui entravent la mise en oeuvre des engagements de Rio et en particulier fournir au monde en développement les ressources financières et l'appui technologique nécessaires. À notre avis, le principe des responsabilités collectives mais distinctes doit continuer de sous-tendre les travaux du Sommet mondial pour le développement durable.

En ce qui concerne les paragraphes 175 et 176 du rapport du Secrétaire général, je voudrais indiquer que l'Iran a participé activement aux discussions sur la gouvernance environnementale internationale et continuera de contribuer à ce processus. Renforcer la gouvernance environnementale internationale doit être compris du point de vue du développement durable. Cela garantirait l'intégration équilibrée des trois composantes interdépendantes que sont la protection de l'environnement, la croissance économique et le développement social. À cet égard, la Commission du

développement durable, qui est l'instance principale pour un débat politique de haut niveau sur le développement durable, doit aussi être renforcée.

En ce qui concerne le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Iran a participé activement aux discussions sur les forêts et continuera de le faire. Nous espérons sincèrement que ce nouvel organe atteindra ses objectifs pour renforcer la gestion durable des forêts par la mise en oeuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de prêter attention aux préoccupations et aux intérêts des pays à faible couvert forestier.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais communiquer notre programme de travail pour les deux prochaines semaines.

Comme les membres le savent déjà, l'Assemblée générale tiendra un débat sur le point 166 de l'ordre du jour, « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », à partir du lundi 1er octobre, dans la matinée.

Le jeudi 4 octobre, dans la matinée, l'Assemblée générale entamera son examen du point 11 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil de sécurité ». Le rapport du Conseil de sécurité sera publié demain, mercredi 26 septembre, sous la cote A/56/2. La liste des orateurs pour le point 11 est maintenant ouverte.

Le lundi 8 octobre, dans la matinée, nous élirons cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.

Le vendredi 12 octobre, dans la matinée, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité tiendront des séances simultanées pour élire un membre de la Cour internationale de Justice.

J'informerai bientôt l'Assemblée de la programmation d'autres points à examiner en séance plénière.

La séance est levée à 13 h 15.